



Linking

Renforcer les liens entre

***L'action contre les
mines et le développement
international***

***Mine Action to
Development Programming***

Symposium international décembre 4 et 5, 2007
Gatineau | Québec | Canada

COMPTE-RENDU

Remerciements

Handicap International Canada souhaite exprimer sa reconnaissance à tous les collaborateurs qui ont participé à la réalisation du symposium international intitulé **Renforcer les liens entre l'action contre les mines et le développement international** tenu à Gatineau/Ottawa les 4 et 5 décembre 2007.

Ce symposium n'aurait pas été possible sans le soutien financier du Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de l'Unité d'action contre les mines de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

De nombreuses personnes et institutions nous ont fourni une aide précieuse pour l'organisation du symposium. Parmi ceux-là nous aimerions mentionner:

- Jean Devlin
- Anne Woodbridge
- Anne Capelle
(pour la réalisation du **Document de référence sur les mines antipersonnel, l'action contre les mines et le développement**)
- Sharon De Gaspé Power
(Maître de cérémonie du symposium)
- Les collègues de **Handicap International en Europe, aux États-Unis et sur le terrain**
(particulièrement Hervé Bernard, Bill Howell, Wanda Munoz et Vianney Briand)
- Toute l'équipe de **Handicap International Canada**
- **Toni Bessner, Bessner & Bessner Communications**

Nous aimerions également souligner l'apport des ONGs canadiennes ayant participé à la production du document intitulé **Réussites canadiennes dans les actions de lutte contre les mines** (CAMEO, CIDC, CPAR, Manitoba Campaign to Ban Landmines, UNICEF Canada et World Vision Canada). Enfin, nous voudrions exprimer nos sincères remerciements à tous les intervenants, les facilitateurs et les participants du symposium pour leur inestimable contribution à la réalisation de cet événement. ■

Rédaction: **Annie Lafrenière et Nancy De Graff**
Traduction: **Leslie Lubin**
Design: **Bessner & Bessner Communications**

Toutes les photos utilisées dans ce document sauf celles dont le droit d'auteur est précisé, sont la propriété de Handicap International ©Handicap International



Projet "One Love" , Rwanda © MBCBL



Avant-propos

“Ce symposium sinscrit dans le cadre de notre engagement à poursuivre les objectifs du Traité sur l'interdiction des mines; il est directement relié à l'engagement que nous avons pris envers les populations touchées par le problème des mines.”

Jean Devlin

Gestionnaire, Groupe paix, sécurité et action contre les mines
Agence canadienne de développement international

À l'heure où l'on célèbre le dixième anniversaire de sa signature, il a été dit que le Traité sur l'interdiction des mines (ou Convention d'Ottawa) était un succès, puisqu'il a permis de réduire l'impact des mines antipersonnel sur les populations civiles partout dans le monde, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Les acteurs canadiens ont contribué à ce succès, car ils ont largement soutenu l'action contre les mines, en particulier grâce à la création du Fonds canadien contre les mines terrestres. Cependant, il faut savoir que ce Fonds ne sera plus renouvelé à partir de 2008. Le gouvernement du Canada demeure engagé à fournir de l'appui aux actions contre les mines à travers les programmes réguliers gérés par le Ministère des Affaires Étrangères et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le Canada entre donc dans une phase de transition. Pour l'ACDI cette approche vise à lier l'action contre les mines au développement international. Cette nouvelle orientation a des effets non seulement sur les mesures prises par les décideurs et les gestionnaires au sein du gouvernement, mais également sur le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes, qui doivent maintenir le dialogue avec ces derniers afin que l'action contre les mines reste une des priorités de la politique internationale canadienne.



L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Handicap International (HI) Canada ont organisé un symposium international qui a réuni des acteurs provenant d'horizons divers, notamment une délégation du gouvernement du Canada, des représentants des ONG canadiennes œuvrant pour le développement et de celles qui se spécialisent dans l'action contre les mines, des experts de l'action contre les mines de renommée internationale, et des organisations qui travaillent en partenariat avec tous ces acteurs dans les pays touchés par le problème des mines. Cet événement avait pour objectif de sensibiliser les participants aux enjeux de l'action contre les mines et de fournir des concepts et des outils visant à promouvoir l'établissement de liens entre l'action contre les mines et la programmation des activités reliées au développement, à l'action humanitaire, au rétablissement de la paix et aux droits de la personne.

Table des matières

- 7 **MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION**
- 10 **SESSION 1 : L'IMPACT DES MINES / BOMBES À SOUS-MUNITIONS ET LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES MINES**
- 10 Aperçu des mines et bombes à sous-munitions et de leurs effets sur le développement
- 11 Le traité d'interdiction des mines, la conférence de révision de Nairobi et le processus d'Oslo
- 13 La réponse du gouvernement du Canada jusqu'à aujourd'hui
- 15 **SESSION 2 : LES APPROCHES DE L'ACTION CONTRE LES MINES**
- 15 Introduction à trois secteurs de l'action contre les mines
- 16 Exemples de projets financés par l'ACDI en action contre les mines
- 18 **SESSION 3 : RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**
- 18 Transition vers le renforcement des liens entre l'action contre les mines et le développement international
- 20 Exemples de programmations
- 22 **SESSION 4 : LE DÉMINAGE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES DUS AUX MINES ET BOMBES À SOUS-MUNITIONS**
- 22 Discussions en sous-groupes
- 22 Groupe A : Relier les activités de développement et de déminage
- 24 Groupe B : Relier les activités de développement et de prévention des risques dus aux mines et bombes à sous-munitions



Éducation sur le risque des mines ©Badonei / Handicap International



CIDC déminage avec détecteur © CIDC

Table des matières

26 **SESSION 5 : FOCUS SUR L'ASSISTANCE AUX VICTIMES EN TANT QUE FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ET DE DROITS HUMAINS**

26 Partie 1 : Présentations en plénière

26 Aperçu de l'assistance aux victimes et de ses différents secteurs d'activités

27 Liens entre l'assistance aux victimes et le handicap

29 Liens entre l'assistance aux victimes et les droits humains

30 Partie 2 : Discussions en sous-groupes

30 Approches reliant l'assistance aux victimes aux programmes d'aide médicale, de réadaptation physique et de soutien psychologique

32 Approches reliant l'assistance aux victimes aux programmes d'insertion socio-économique

33 Approches reliant l'assistance aux victimes aux programmes de droits des personnes en situation de handicap, droits humains et politiques publiques

35 **SESSION 6 : COLLABORATION DES ONGS CANADIENNES ET DE L'ACDI POUR LA LUTTE CONTRE LES MINES**

36 Nouer le dialogue : les acteurs et l'objet

36 Suggestions pour faciliter le travail nécessaire pour lier l'action contre les mines et le développement international

38 **CONCLUSION**

39 **ANNEXE A** - Témoignage à l'occasion du dixième anniversaire du traité d'interdiction des mines

40 **ANNEXE B** - Liste des participants et leurs coordonnées

42 **ANNEXE C** - Liste d'acronymes

Séance d'ouverture

Intervenants:

SON ALTESSE ROYALE le Prince Mired Bin Raad al Hussein de Jordanie

Colin R. Newhouse
Président du conseil d'administration
Handicap International Canada

Jean Devlin
Gestionnaire, Groupe paix, sécurité et action contre les mines, **ACDI**

Colin R. Newhouse a souhaité la bienvenue aux participants et il a commencé par leur présenter cette journée et demie d'échanges et de discussions en les replaçant dans le contexte actuel. "Il y a dix ans, un processus très important qui devait modifier le cours des événements partout dans le monde a été entamé. Ce processus a abouti à la signature du Traité sur l'interdiction des mines (également appelé "Convention d'Ottawa"), et depuis lors, de nombreux progrès ont été accomplis", a-t-il déclaré. Cela dit, il a présenté des données factuelles importantes qui illustrent la dure réalité à laquelle nous devons faire face encore aujourd'hui. Par exemple, l'an dernier, on a dénombré près de 6 000 nouvelles victimes; 75 % d'entre elles étaient des civils, et environ un tiers de ces civils étaient des enfants. "S'il est vrai que nous pouvons être fiers des progrès substantiels que nous avons réalisés, nous ne devons pas pour autant oublier que quelque 500 000 personnes dans le monde sont des victimes des mines antipersonnel", a-t-il dit.



De nombreux efforts ont déjà été déployés, mais il reste encore beaucoup à faire

Après avoir reconnu que les mines antipersonnel continuent de représenter une menace pour les populations civiles, M. Newhouse a souligné que cette situation était en partie attribuable au fait que les mines antipersonnel méritaient plus au nombre des priorités de nombreux États. Certains d'entre eux ont réduit le financement des activités de lutte contre les mines, et d'autres y ont carrément mis fin. S'adressant tout particulièrement aux Canadiens, il leur a rappelé que le gouvernement actuel avait décidé de ne pas renouveler le Fonds canadien contre les mines terrestres, ce qui signifie que les millions de dollars affectés à l'action contre les mines par l'intermédiaire de ce Fonds ne seront bientôt plus disponibles.

"Nous devons donc faire en sorte que les éléments cruciaux de l'action contre les mines antipersonnel restent en première ligne", a-t-il expliqué, en rappelant à tous les participants à quel point les activités de prévention des risques liés aux mines, de déminage et d'assistance aux victimes étaient importantes. Pour finir, il les a invités à proposer des solutions efficaces et mesurables pour garder l'action contre les mines au tout premier rang des priorités de la communauté internationale.

Lier l'action contre les mines au développement international

Reconnaître la pertinence du lien

Jean Devlin a accueilli à son tour les participants en leur disant combien il était ravi de voir que les principaux acteurs avaient pu se réunir pour mettre en commun leurs énergies, leurs connaissances, leurs pratiques et leurs expériences en vue de lier l'action contre les mines au développement international. Il a dit vouloir que ce symposium soit aussi concret que possible et a souligné que les participants provenaient d'horizons très divers : opérateurs de l'action contre les mines sur le terrain, victimes des mines qui sont parvenues à surmonter les difficultés inhérentes à leur handicap, acteurs qui travaillent dans des domaines liés à l'action contre les mines, et spécialistes du développement. "Ensemble, nous pouvons préconiser des solutions concrètes pour intégrer l'action contre les mines au développement international, et par la même occasion définir ses limites", a dit M. Devlin.

En présentant les raisons qui ont conduit à une transition vers l'intégration de l'action contre les mines aux programmes de développement international, M. Devlin a précisé que différentes méthodes de coopération peuvent être utilisées dans l'action contre les mines mais la responsabilité et l'engagement doivent être maintenus.



La question de l'action contre les mines peut être envisagée de différentes façons, puisqu'elle ne se limite pas uniquement à un type d'arme, à un traité ni même à un enjeu humanitaire. M. Devlin a expliqué que les répercussions des mines antipersonnel se faisaient sentir à plusieurs égards: de la pauvreté jusqu'aux moyens de production, tels que les terres agricoles, etc., en passant par l'accès au logement. "Nous avons deux jours pour nous attaquer aux questions pertinentes et pour discuter des moyens permettant de résoudre les problèmes subsistants sur le plan du développement à cause des mines terrestres et des engins non explosés (UXO) ou, en d'autres termes, de résoudre

les problèmes causés par les mines par l'intermédiaire de mesures de développement."

Pour toutes les personnes qui vivent dans les pays touchés par le problème des mines, la menace réelle ou subjective que posent ces armes constituent un obstacle aux sources de revenus, à l'accessibilité aux écoles, aux services de soins de santé et aux points d'eau. Souvent, les possibilités économiques et l'espoir de mener une vie meilleure sont réduits à néant. En faisant mention des victimes des mines qui doivent désormais composer avec leur handicap, M. Devlin a rappelé aux participants que les répercussions des mines sur les humains se faisaient encore sentir bien longtemps après les phases de crise et de reconstruction. Selon lui, il y a d'excellentes raisons de répondre aux besoins des populations touchées par les mines par l'intermédiaire de programmes de développement.

En faisant référence au contexte actuel, M. Devlin a rappelé l'importance des fonds affectés au financement de l'action contre les mines, en particulier à celui des activités de déminage. "Les démineurs ont joué et jouent encore un grand rôle", a déclaré M. Devlin. Il a toutefois insisté sur le fait que les pays touchés par le problème des mines devaient former leurs capacités, s'approprier l'action contre les mines, prendre leurs responsabilités en la matière, et enfin, aller jusqu'au bout de leurs engagements à l'égard du déminage, de la prévention des risques posés par les mines et de l'assistance aux victimes. Il estime par conséquent que les ressources nationales affectées au financement de l'action contre les mines doivent être supérieures au financement provenant de l'extérieur, et que les bailleurs de fonds qui fournissent jusqu'à une aide financière en première ligne peuvent également se tourner vers la coopération au développement.

"Nous pouvons voir dans quelle mesure la coopération au développement peut contribuer à la résolution des mines et autres problèmes post-conflits grâce à l'adoption d'une approche différente visant la complémentarité",

a-t-il dit. Il a enfin exprimé l'espoir que ce symposium, qui met en évidence des solutions prometteuses pour ce qui est des activités liées au développement, permette d'harmoniser celles-ci avec des mesures d'assistance aux victimes viables, et ce, à tous les niveaux.

Établir le lien

Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein du Royaume Hachémite de Jordanie, qui a agi à titre de président de la huitième rencontre des États parties au Traité sur l'interdiction des mines et de président du National Committee for Demining & Rehabilitation (NDCR), de la Jordanie, partageait

l'avis de M. Devlin quant à l'avenir de l'action contre les mines et à la façon dont elle peut être liée au développement international. S.A.R. le prince Mired a souligné trois facteurs qu'il juge très importants pour que les programmes d'action contre les mines menés en vertu du Traité sur l'interdiction des mines portent leurs



fruits, pour qu'il y ait un impact direct sur le développement des pays touchés et pour que les possibilités de financement se présentent, soit le leadership et la volonté politique, l'adhésion pleine et entière du pays à l'action contre les mines et l'intégration de celle-ci à son programme de développement global.

Premièrement, S.A.R. le prince Mired a expliqué que l'action contre les mines supposait la mobilisation d'une multitude d'acteurs qui sont issus de tous les secteurs de la société et qui doivent travailler en synergie. Par conséquent, il est essentiel que les plus hautes instances locales montrent la voie suivie, sans quoi l'action contre les mines ne sera pas gérée de façon globale et toute tentative de la lier au développement sera entravée. "L'efficacité des programmes d'action contre les mines, c'est-à-dire leur capacité à entraîner des effets positifs allant bien au-delà des simples opérations de déminage, repose sur un élément fondamental: la présence de dirigeants qui se consacrent aux problèmes causés par les mines et qui sont en mesure de faire naître la volonté politique nécessaire pour prendre des mesures concrètes", a-t-il dit. Deuxièmement, il a cité un facteur déterminant qui a des effets directs sur le développement et qui pousse les bailleurs de fonds à accorder une aide financière aux pays touchés par le problème des mines: la volonté des communautés et des gouvernements à cerner leurs propres problèmes et à prendre l'initiative de les résoudre. À cette occasion, S.A.R. le prince Mired a envoyé un message clair à ces pays:

"Appropriez-vous vos problèmes et vous recevrez l'aide que vous sollicitez."

Il a ajouté qu'il semblait tout à fait logique tant pour le pays affecté par les mines que pour les bailleurs de fonds qu'une zone gravement touchée et visée par des programmes de

développement soit déminée. Il a donc recommandé l'intégration d'un plan d'action contre les mines aux programmes de développement globaux des pays touchés par ce fléau.

Troisièmement, S.A.R. le prince Mired a insisté sur la nécessité de lier l'action contre les mines au développement. Il a expliqué qu'à son avis, ce lien était devenu fondamental aussi bien pour son pays que pour les autres pays touchés par les mines antipersonnel, puisqu'ils auraient de plus en plus de mal à réclamer une aide financière avec le temps.

"Il est donc essentiel que les pays qui sont affectés par les mines examinent attentivement leurs programmes d'action contre les mines afin de mettre en place des plans bien conçus qui s'avéreront efficaces à plusieurs égards. Ainsi, ils doivent chercher à faire d'une pierre deux coups, car ce n'est pas seulement la meilleure stratégie, c'est la seule stratégie valable."

Cela dit, il a rappelé aux participants qu'en vertu du Traité sur l'interdiction des mines, toutes les zones que l'on croit polluées doivent être déminées et que certaines de ces zones ne sont pas nécessairement visées par les programmes de développement. Il a en donc conclu qu'il était préférable de lier l'action contre les mines au développement, mais que ce n'était pas toujours possible.

S.A.R. le prince Mired a invité les acteurs de la lutte contre les mines à renouveler la promesse qu'ils ont faite aux millions de personnes qui sont exposées chaque jour aux risques mortels posés par les mines antipersonnel, à respecter leur engagement et à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité sur l'interdiction des mines.

"Nous sommes en mesure de remporter notre bataille contre les mines antipersonnel, c'est-à-dire de les éradiquer et de mettre fin aux souffrances qu'elles causent. Nous sommes en passe de bâtir un monde dans lequel les mines antipersonnel ne feront plus la une de l'actualité et seront choses du passé"

a-t-il conclu.

Les mines antipersonnel, le Traité sur l'interdiction des mines et le Processus d'Oslo

La première séance a permis de situer le contexte des discussions qui devaient se tenir au cours du symposium. D'abord, les participants ont eu une vue d'ensemble de la problématique des mines antipersonnel et des engins non explosés, et des conséquences que ces armes ont sur les pays touchés. Puis, on leur a présenté les mesures prises par la communauté internationale pour enrayer ce fléau, avant de mettre en relief la démarche qui a été adoptée par le Canada en matière d'action contre les mines et qui est mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ACDI.

Les mines et les engins non explosés et leurs effets sur le développement

Margaret Arach Orech

Ambassadrice de ICBL et victime de mines, Ouganda



Margaret Arach Orech, qui a survécu à l'explosion d'une mine, a donné aux participants un aperçu de la problématique des mines antipersonnel et des engins non explosés, ainsi que de leurs effets sur le développement. Elle a commencé par définir les mines antipersonnel et les engins non explosés (également appelés UXO). Puis, elle a montré aux participants des photos de mines antipersonnel, en leur faisant remarquer que les mines étaient très colorées, mais qu'elles n'en restaient pas moins des engins mortels.

En se fondant sur les données fournies par le rapport de l'Observatoire des mines de 2007, Mme Orech a expliqué aux participants qu'au moins 84 pays sont affectés par le problème des mines et que les pays les plus touchés se trouvent en Afrique, en Asie, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et dans le sud-est de l'Europe. Quant aux UXO, ils constituent un danger pour les populations civiles dans quelque 30 États et territoires.

Mme Orech a ensuite présenté aux participants un certain nombre de conséquences que l'emploi des mines antipersonnel et des UXO peut avoir sur le développement :

- Déplacement des populations

- désagrégation de la structure sociale;

- problèmes liés aux terres (perte/vol);
- problèmes d'accessibilité aux écoles, à l'éducation.

- Moyens de subsistance

- problèmes d'accessibilité aux terres agricoles;
- réinsertion professionnelle difficile pour les victimes handicapées.

- Santé

- blessures et décès imputables aux accidents par mines;
- fardeau pour les systèmes de soins de santé qui éprouvent des difficultés à fournir aux victimes les soins d'urgence et les soins à long terme;
- nécessité d'offrir un soutien psychologique aux victimes pour favoriser leur réinsertion dans la communauté.

- Retard de développement

- développement des infrastructures retardé à cause de l'insécurité;
- financement accordé pour les zones qui ne sont pas touchées par les mines;
- difficulté d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire dans les États qui sont aux prises avec le problème des mines antipersonnel.

Afin d'illustrer les conséquences de l'emploi des mines antipersonnel, Mme Orech a présenté quelques exemples tirés de son propre pays, l'Ouganda, en précisant que la situation devait être semblable, parfois même pire, dans d'autres pays affectés par les mines. "La structure familiale élargie qui cimentait la plupart des communautés africaines, et certaines communautés asiatiques, je crois, s'est complètement détériorée et doit être reconstruite", a-t-elle expliqué, en parlant des populations déplacées. Selon elle, il n'est pas rare de trouver des classes de 200 élèves en Ouganda, car de nombreuses écoles ont dû être fermées à cause du danger posé par les mines. Mme Orech s'est ensuite penchée sur plusieurs conséquences importantes de la présence des mines sur l'emploi et la santé, mettant ainsi l'accent sur les effets réels des mines antipersonnel et des UXO sur le développement d'un pays. Elle a notamment révélé que, dans bien des cas, le développement des infrastructures était retardé et que les possibilités de financement bloquées jusqu'à ce que les zones concernées soient jugées sécuritaires. Elle a alors demandé aux participants: "Pendant combien de temps les survivants devront-ils encore attendre?"

Enfin, Mme Orech a abordé l'aspect humanitaire de l'action contre les mines et les besoins criants en matière d'assistance aux victimes. Elle est d'avis que l'impact des mines antipersonnel se mesure souvent d'après les répercussions qu'elles ont sur les survivants, leurs communautés et le pays dans son ensemble.

“La vie humaine devrait non seulement servir de fondement à toute intervention, mais elle devrait aussi en être l'objectif ultime ”

a-t-elle déclaré, en rappelant aux participants que ces instruments créés par l'homme avaient de multiples conséquences désastreuses, que les pays touchés devaient souvent faire face à d'autres difficultés et qu'ils manquaient de ressources. Les survivants ont des besoins à long terme, et même s'il arrive parfois que l'assistance aux victimes soit fournie dans le cadre de programmes de développement nationaux, il reste que cette assistance est également requise à court terme.

“Les jeunes générations doivent être préservées des dangers posés par les mines antipersonnel et les UXO. Il faut sauver les vies et les membres plutôt que les briser ”

a-t-elle conclu.

Le Traité pour l'interdiction des mines antipersonnel, la Conférence de révision de Nairobi et le processus d'Oslo

Jacqueline Hansen

Chef de projet, observatoire des mines, Action Mines Canada, Représentante de ICBL



Jacqueline Hansen a présenté la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (plus connue sous son acronyme anglais, ICBL) comme une coalition de plusieurs organismes de la société civile qui œuvrent pour sensibiliser la population et les gouvernements à la problématique des mines antipersonnel et pour créer des espaces de discussion à ce sujet, en vue d'inciter les États qui n'ont pas encore signé le Traité sur l'interdiction des mines à passer à l'action, d'une part, et d'aider les États parties à mettre les dispositions du Traité en application,

d'autre part. Mme Hansen a également fait valoir l'Observatoire des mines, un projet de recherche élaboré par ICBL qui vise à produire chaque année un rapport faisant état de la mise en application du Traité et de l'observation des obligations auxquelles sont assujettis les États parties.

Le Traité sur l'interdiction des mines (Convention d'Ottawa)

"Nous considérons que le Traité sur l'interdiction des mines est un succès, mais qu'il reste encore beaucoup à faire", a déclaré Mme Hansen, en présentant le Traité qui "interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert des mines antipersonnel, prévoit des échéanciers pour la destruction des stocks de mines et le nettoyage des zones minées, encourage les États parties à prêter assistance aux survivants des mines et fixe un cadre général de coopération et d'assistance." Ce Traité, que Mme Hansen a décrit comme étant "un Traité humanitaire axé sur les communautés touchées par le problème des mines", a été signé par 122 pays, à Ottawa, le 3 décembre 1997, et est entré en vigueur le 1er mars 1999. "ICBL était particulièrement satisfaite du fait que ce Traité ne présente aucune lacune et qu'il ne prévoit aucune exception ni aucune condition", a-t-elle dit.

Mme Hansen a reconnu que de nombreux progrès avaient été accomplis au cours des dix dernières années, en partie grâce aux efforts soutenus et au soutien constant des différents acteurs, aux différents niveaux d'action, à un suivi étroit, à l'établissement d'un lien entre les politiques et le travail sur le terrain, et à la création d'un partenariat tout à fait particulier entre les ONG, les organisations internationales et les gouvernements. Mme Hansen a d'ailleurs mentionné les réalisations suivantes :

- De solides mécanismes ont été mis en place afin que le Traité soit mis en application.
- Les efforts faits en vue d'universaliser le Traité portent leurs fruits, et le Traité devient la norme internationale interdisant l'emploi des mines, pratiquement cessé.
- Les mines antipersonnel sont de moins en moins utilisées.
- La production de ces armes a considérablement diminué.
- Un nombre substantiel de stocks de mines ont été détruits.
- De vastes superficies ont été nettoyées et remises en état d'exploitation.
- L'assistance aux victimes figure au nombre des obligations découlant du Traité.

La Conférence de révision de Nairobi

Après avoir mis en avant les progrès réalisés grâce au Traité sur l'interdiction des mines, Mme Hansen a présenté la première conférence de révision qui a eu lieu en 2004, à Nairobi, au Kenya, soit cinq ans après son entrée en vigueur. Organisée à mi-parcours entre l'adoption du Traité et le délai prescrit aux États parties pour le nettoyage des zones minées, cette conférence constitue une étape marquante du processus, visant non seulement à examiner les mesures qui ont été prises et à cibler les défis à relever, mais également à fournir un cadre de travail pour les cinq prochaines années, d'ici la tenue de la seconde Conférence de révision en 2009.

Après quoi, Mme Hansen a présenté aux participants quelques-uns des résultats de la Conférence, notamment le Plan d'action de Nairobi, un plan de 12 pages dans lequel sont exposées les actions que s'engagent à mener les États parties d'ici 2009. Certains articles du Plan ont été lus aux participants. Les États touchés par le problème des mines doivent veiller à ce que le nettoyage des zones minées et l'assistance aux victimes restent des activités prioritaires, à ce que l'action contre les mines soit menée en adéquation avec les priorités nationales et ils doivent favoriser la coopération avec les acteurs compétents, ainsi que l'échange d'informations et d'expertises techniques. Les États donateurs, quant à eux, sont appelés à fournir de l'aide aux États qui en ont besoin et à veiller à la pérennité de leurs engagements. Enfin, Mme Hansen a souligné que, dans ce plan d'action, tous les États parties avaient reconnu qu'ils devaient s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité et que l'action contre les mines contribuait souvent à la promotion des objectifs de développement du Millénaire. À ce sujet, Mme Hansen a mis les participants en garde: "ICBL est en faveur de l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement international, mais elle tient à souligner que toutes les activités antimites ne peuvent être intégrées aux programmes de développement. Par exemple, la destruction des stocks de mines, la recherche et la campagne de lutte contre les mines ne peuvent s'inscrire dans le cadre de programmes de développement." Elle a donc invité les participants à tenir compte de cet aspect lors des discussions qui devaient avoir lieu durant le symposium.

À la fin de sa présentation sur la lutte contre les mines, Mme Hansen a encouragé les participants à assurer la pérennisation de l'aide et du financement accordés par les gouvernements, tout en soulignant qu'il restait encore beaucoup à faire.

Le processus d'Oslo

"Nous nous employons à appliquer les dispositions du Traité sur l'interdiction des mines, et parallèlement, nous négocions un nouvel instrument juridique", a dit Mme Hansen, alors qu'elle s'apprêtait à décrire aux participants les actions qui sont menées actuellement en vue d'interdire l'emploi des bombes à sous-munitions. Mme Hansen leur a fait remarquer que l'on considérait désormais que ces armes représentaient un problème majeur et que les efforts énergiques qui étaient consacrés à leur interdiction visaient à empêcher que ce problème ne dégénère en crise. Selon elle, le processus d'Oslo a progressé considérablement depuis son lancement en 2006. C'est à cette époque que la Belgique a interdit l'emploi des bombes à sous-munitions, incitant ainsi d'autres pays à faire de même. Mais, en novembre 2006, compte tenu que les États participant à la troisième conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) ne sont pas parvenus à faire interdire les bombes à sous-munitions, la Norvège a pris l'initiative d'entamer un processus hors du cadre de la CCAC, ce qui a conduit à la tenue d'une Conférence réunissant 49 États à Oslo, en février 2007. Quarante-six d'entre eux ont adopté une déclaration politique en vertu de laquelle ils s'engageaient à signer un instrument juridiquement contraignant visant l'interdiction des bombes à sous-munitions d'ici 2008. Les discussions se sont poursuivies quelques mois plus tard à Lima, au Pérou, où 70 pays se sont prononcés en faveur du processus d'Oslo. Aujourd'hui, 84 pays sont engagés dans le processus, et 120 pays sont disposés à participer aux prochaines discussions. En effet, plusieurs réunions ont été planifiées² en vue de la signature d'un nouveau traité à Oslo à la fin de l'année 2008.

En guise de conclusion, Mme Hansen a rappelé aux participants que malgré tous les efforts qui ont été déployés pour la mise en application du Traité sur l'interdiction des mines et la poursuite du processus d'Oslo, il reste fort à faire :

"Il est temps pour nous de renouveler notre engagement, de nous rappeler la raison pour laquelle nous faisons ce travail, afin que nous puissions atteindre notre but ultime, soit un monde sans mines et sans bombes à sous-munitions."

La réponse du gouvernement canadien jusqu'à aujourd'hui

Jean Devlin

Gestionnaire - Groupe paix, sécurité et action contre les mines, ACDI

Jean Devlin a conclu la première séance du symposium en présentant de l'information sur les actions menées par le gouvernement canadien pour soutenir l'action contre les mines et sur les mesures prises pour assurer une transition en douceur vers l'intégration de l'action contre les mines aux programmes de développement international. Il a d'abord évoqué le contexte historique, en commençant par la création du Fonds canadien contre les mines terrestres en 1998-1999, qui est, selon lui, "l'instrument privilégié par le Canada pour réduire l'impact des mines antipersonnel sur les populations vulnérables des pays en voie de développement et sur le développement de ces pays". C'est en 2003, après le renouvellement du Fonds, que le gouvernement a incité l'ACDI et les autres ministères³ concernés à intégrer l'action contre les mines à leurs programmes de développement, étant donné que le fonds ne serait plus renouvelé à compter de mars 2008.

Depuis 2003, l'action contre les mines a constamment progressé, puisque l'aide apportée aux pays touchés s'est accrue, qu'elle est dorénavant beaucoup plus ciblée et plus en adéquation avec les priorités nationales de ces pays. Compte tenu de cette nouvelle réalité, des mesures sont mises en place pour faciliter la transition d'un Fonds affecté à l'action contre les mines à l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement. Déjà, les départements ont fait des progrès dans l'intégration de l'action contre les mines aux programmes pertinents.

Avant d'exposer les résultats obtenus par l'ACDI, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Défense nationale, M. Devlin a tenu à préciser que presque toutes les composantes de l'action contre les mines sont prises en compte dans l'enveloppe du Programme canadien d'aide publique au développement, qui vise à fournir de l'assistance aux pays en voie de développement sous la forme d'aide humanitaire ou de programmes de coopération à long terme. Il a ajouté que le gouvernement demeure engagé à soutenir les actions contre les mines au-delà de la fin du Fonds canadien d'action contre les mines. Il a indiqué que l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'étaient entendus pour affecter 30 millions de dollars par an à l'action contre les mines jusqu'en 2010.

1. Plan d'action de Nairobi : Coopération et assistance, articles 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 47

2. Vienne (6 au 7 décembre 2007), Wellington (18 au 22 février 2008), Dublin (19 au 30 mai 2008)

3. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ministère de la Défense nationale et ministère de l'Industrie.

Les résultats des efforts réalisés pour lier l'action contre les mines au développement international sont déjà visibles. M. Devlin a mentionné à titre d'exemple, les différents programmes qui se sont déroulés sans l'affectation de fonds à l'action contre les mines; les actions menées en collaboration avec le Centre international de déminage humanitaire - Genève (CIDHG) en vue de concevoir des outils qui devraient être disponibles en 2008; et enfin, ce symposium qui met en évidence les efforts soutenus qui sont consacrés à l'assistance aux victimes et à l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement à une plus grande échelle. M. Devlin a également fait savoir que des cadres de programmation avaient été élaborés dans les trois ministères concernés :

- **Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international** : engagement jusqu'en 2010, par l'intermédiaire du Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde; programmes d'action contre les mines axés sur cinq pays, mais l'action contre les mines vise également la promotion de l'universalisation du Traité sur l'interdiction des mines et la destruction des stocks de mines.
- **Ministère de la Défense nationale**: résolu à continuer à fournir un soutien en jouant un rôle dans la recherche et le développement (technologies liées à l'action contre les mines) et dans la protection des démineurs.
- **ACDI** : engagement jusqu'en 2010; accent mis sur un petit nombre de pays; intégration de l'action contre les mines aux programmes de développement, notamment les programmes de aide humanitaire et de consolidation de la paix; maintien des partenariats avec les ONG et les organisations multilatérales.

Après avoir passé en revue toutes les actions du gouvernement canadien qui visent à lier la lutte contre les mines au développement et qui ont été menées à bien, M. Devlin a communiqué aux participants les leçons qui ont été tirées jusqu'à présent. Il a expliqué que les ministères concernés avaient besoin de se doter d'une structure permettant de guider leur travail et de mesurer leur rendement et qu'il fallait en tout temps s'assurer du soutien des instances supérieures et de leur engagement. "Il est nécessaire de créer un point focal de l'action contre les mines, afin qu'on se rappelle constamment l'importance de l'action contre les mines au sein de l'ACDI et du ministère des Affaires étrangères, et que, dans une certaine mesure, une légère pression diplomatique soit exercée à cet effet au sein de ces organismes", a-t-il dit, avant d'ajouter que la planification de programmes bilatéraux prenait beaucoup plus de temps que l'allocation de fonds au financement de l'action contre les mines, et qu'il fallait faire preuve de souplesse pour répondre aux situations d'urgence. M. Devlin

a également présenté aux participants les défis qui se posent et il a mentionné par exemple le fait que les priorités de l'ACDI changent souvent et qu'elle doit par conséquent maintenir un dialogue constant avec ses partenaires pour intégrer l'action contre les mines aux différents programmes. Il a insisté sur le fait qu'une bonne gouvernance était primordiale et sur la nécessité de renforcer les capacités en matière d'action contre les mines dans les pays touchés.

En outre, il a distingué trois générations d'action contre les mines qui ont évolué au fil du temps. D'abord, étant donné que l'action contre les mines s'inscrit encore dans le cadre des interventions humanitaires d'urgence, le travail est effectué avec les ressources consacrées aux efforts de reconstruction et de consolidation de la paix après la fin des conflits, afin que l'action contre les mines figure toujours au nombre de leurs priorités. Puis, il a rappelé la transition qui s'opère lentement et qui devrait aboutir à une intégration aux programmes de coopération au développement. Enfin, il a souligné la possibilité de passer des interventions d'urgence à la coopération au développement. "L'objectif ultime consiste essentiellement à élaborer une programmation qui n'est pas nécessairement tributaire des programmes d'action contre les mines, qui suffit à elle seule à répondre aux besoins du pays et qui prend en compte les activités de lutte contre les mines lorsque celles-ci sont nécessaires."

M. Devlin a mis fin à sa présentation en disant que le gouvernement canadien avait l'intention d'étendre les programmes mis en place par les ONG par l'intermédiaire de programmes de partenariat, d'accroître le nombre de pays visés par les efforts consacrés à l'action contre les mines grâce à l'établissement de programmes bilatéraux particuliers, de consolider les programmes existants, de faire des comptes rendus des résultats obtenus, d'encourager la coordination des bailleurs de fonds et d'offrir de nouvelles possibilités de programmes multilatéraux.

Les approches de l'action contre les mines

Après avoir eu droit à un aperçu de la problématique des mines antipersonnel, les participants ont pu découvrir au cours de la seconde séance quelques-uns des éléments clés des programmes d'action contre les mines.

Introduction à trois secteurs de l'action contre les mines

Pascal Simon

Référent technique, Programme d'action contre les mines PNUD, Sénégal



Étant donné que les participants au symposium provenaient d'horizons divers, Pascal Simon s'est chargé de leur présenter l'action contre les mines et ses principaux éléments avant qu'ils n'entrent dans le vif du sujet, soit l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement international. Il a défini l'action contre les mines comme étant "l'ensemble des activités visant à réduire l'impact social, économique et écologique des mines antipersonnel et des débris de guerre explosifs." Il a décrit trois des cinq catégories d'activités de lutte contre les mines en détail (le déminage humanitaire, la prévention des risques liés aux mines et l'assistance aux victimes) et s'est contenté de mentionner le plaidoyer contre l'emploi des mines et la destruction des stocks de mines, bien qu'il juge ces éléments tout aussi importants.

Il a d'abord défini le déminage humanitaire, qui correspond à l'élimination des mines et des débris de guerre explosifs et énuméré quelques-unes des activités qu'il comprend, telles que les enquêtes techniques, la cartographie, le nettoyage, la consignation d'informations et la passation des zones déminées. Puis, il a décrit la prévention des risques liés aux mines et a mentionné notamment la diffusion de l'information, la formation et l'éducation, qui sont "des activités destinées à réduire le risque de dommages provoqués par les mines et les restes explosifs de guerre par l'intermédiaire de la sensibilisation et de la promotion des changements de comportement". Enfin, il s'est attaché sur l'assistance aux victimes, soit "l'ensemble des activités d'aide, de soulagement, d'amélioration du confort et de soutien fournies aux victimes (y compris les survivants) dans le but de réduire les conséquences médicales et les séquelles psychologiques directes et à long terme de leur traumatisme. De toute évidence, l'assistance aux victimes est l'un des piliers de l'action contre les mines", a dit M. Simon, avant de citer quelques exemples

Session 2

d'activités, comme la réadaptation physique, les soins médicaux, le soutien psychologique et l'application des lois et des politiques.

Après avoir brièvement décrit l'action contre les mines et ses principaux éléments, M. Simon a souligné certains aspects qui doivent être pris en considération si on veut aborder l'action contre les mines d'un point de vue global: "L'interaction avec les communautés (liaison communautaire) vise à s'assurer que les besoins de la communauté et ses objectifs prioritaires sont au cœur de la planification des opérations de lutte contre les mines, de leur exécution et du suivi; elle devrait donc être un volet essentiel de chacun des secteurs de l'action contre les mines." Il a également souligné la nécessité d'adopter une démarche intégrée pour éviter que les différentes activités ne soient menées parallèlement ou individuellement. "Ce n'est qu'en combinant ces divers éléments que nous serons en mesure de rétablir la sécurité humaine, de favoriser le développement socio-économique et de répondre adéquatement aux besoins des victimes."

À la fin de sa présentation, M. Simon a invité les participants qui souhaitaient obtenir de plus amples renseignements à consulter les Normes internationales de la lutte antimines (NILAM). Ces normes, qui ont été établies par les Nations Unies, servent à améliorer la sécurité, l'efficacité et l'efficience des activités de lutte contre les mines et constituent un important glossaire permettant l'échange d'informations.

Exemples de projets financés par l'ACDI dans le cadre de l'action contre les mines

Anne Woodbridge

Agente principale de programme

Groupe paix, sécurité et action contre les mines, ACDI



Anne Woodbridge a donné aux participants quatre exemples de projets financés par l'ACDI qui illustrent les trois éléments de l'action contre les mines décrits par Pascal Simon au cours de la séance précédente, puisque c'est sur ces trois éléments que l'ACDI axe principalement ses efforts. Les quatre projets ont tous été réalisés en partenariat avec des ONG canadiennes et Mme

Woodbridge a fourni quelques-uns des résultats enregistrés.

D'abord, elle a présenté un projet de déminage qui a été réalisé en coopération avec HI au Mozambique. Elle a admis que le déminage était le secteur de l'action contre les mines le plus coûteux, mais elle a par ailleurs insisté sur le fait qu'il représentait une première étape décisive pour la reconstruction des pays qui se relèvent d'un conflit. Au Mozambique, on a pu constater les retombées positives du projet au cours des dix dernières années, comme l'ouverture d'une enquête globale et le déminage de vastes superficies. "Des zones situées près des écoles, des points d'eau, des missions et des voies ferrées ont été déminées, ce qui a permis à la vie de reprendre son cours et favorisé le développement de l'agriculture et la construction de voies de communication. Elle a ajouté que les activités de déminage avaient une grande utilité sur le plan social.

Deux autres projets menés en Ouganda ont permis d'illustrer les efforts déployés dans le cadre de l'assistance aux victimes. Le premier, intitulé Programme antimines intégré, a été mené par Vision mondiale et a permis d'améliorer les possibilités d'emploi des victimes et de leurs familles, ainsi que l'accès aux soins de santé et au soutien psychologique. Le second, Ouganda - Aide aux survivants et contrôle des blessures, a été réalisé par CPAR. D'une part, le projet a mis en évidence la nécessité d'intégrer le soutien psychologique aux activités de réinsertion socio-économique et d'offrir des activités de formation variées, afin d'éviter une saturation du marché. D'autre part, il a prouvé que l'adoption d'une démarche intégrant la réadaptation médicale et le soutien psychologique s'était avérée efficace. Mme Woodbridge a indiqué que les deux projets comportaient une composante de prévention des risques liés aux mines.

Enfin, Mme Woodbridge a présenté un projet de prévention des risques liés aux mines réalisé en Angola en partenariat avec l'UNICEF. Ce projet comportait plusieurs volets d'intervention, tels que le renforcement des capacités du gouvernement, la formation des journalistes, le plaidoyer et le travail de sensibilisation, grâce à l'organisation d'événements spéciaux, les activités visant l'intégration de la prévention des risques liés aux mines aux programmes scolaires, et les activités de prévention des risques liés aux mines menées à l'échelle communautaire par des organismes locaux.

"J'ai essayé de vous montrer que l'action contre les mines a toujours fait partie des efforts que nous déployons dans le cadre des projets de développement et qu'elle n'est guère différente de ce type d'activités", a conclu Mme Woodbridge.

"Une fois qu'on est sensibilisé à la problématique des mines, il devient presque impensable de concevoir des projets de développement sans y

intégrer ne serait-ce qu'un volet consacré à l'action contre les mines, comme l'assistance aux survivants des mines, que ce soit sur le plan médical ou sur d'autres plans, la prévention des risques liés aux mines ou le déminage, afin de favoriser l'agriculture ou d'autres activités rurales."



Renforcer les liens entre l'action contre les mines et le développement international

Après avoir examiné les différentes composantes de l'action contre les mines pendant la deuxième séance, les participants ont été en mesure de mieux comprendre les liens pouvant être établis entre l'action contre les mines et les principaux objectifs de développement au cours de la troisième séance.

Transition vers le renforcement des liens entre l'action contre les mines et le développement

Bill Howell

Directeur du département d'action contre les mines
Handicap International France



La séance portant sur la transition vers le renforcement des liens entre l'action contre les mines et le développement a été animée par Bill Howell, de Handicap International France. M. Howell s'est présenté comme étant un acteur au niveau opérationnel, dont les activités sont liées au déminage, à la prévention des risques liés aux mines et à différents types d'enquêtes. Sans toutefois nier que l'action contre les mines englobe d'autres secteurs et activités, M. Howell a choisi de

centrer sa présentation sur les liens entre le déminage et les activités de développement, puisqu'il pense que c'est ce lien qui semble susciter le plus d'interrogations.

En premier lieu, M. Howell a fait un retour en arrière jusqu'à l'époque où l'idée de relier l'action contre les mines au développement a émergé, et il a appris aux participants qu'au début des activités de déminage dans les années 1980, il était déjà question d'y intégrer des objectifs et des actions ayant un impact sur le développement. Cependant, il croit que ce lien n'a pas été fait immédiatement à cause des responsabilités qui sont engagées pour garantir la qualité du déminage et la sécurité des démineurs, avec l'aide des militaires, et parce que le déminage était considéré comme étant une activité humanitaire menée uniquement dans les situations de crise ou d'urgence. À ce sujet, il a d'ailleurs ajouté : "on s'est vite rendu compte que les activités de lutte contre les mines allaient durer et qu'elles ne seraient pas limitées aux périodes de crise, et que même si les

périodes de crise se prolongeaient, l'action contre les mines évoluerait par la suite." M. Howell a ensuite insisté sur le fait qu'au cours du mouvement qui a abouti à la signature du Traité sur l'interdiction des mines, les liens possibles entre l'action contre les mines et les programmes de développement international figuraient au nombre des arguments qui ont été avancés en faveur de l'interdiction, notamment à travers la notion d'impact. M. Howell a ensuite cité plusieurs documents⁴ et invité les participants à faire des recherches sur Internet, puisque de nombreuses études ont été menées sur le sujet. "Je tiens à souligner qu'en ce qui me concerne, l'idée de relier l'action contre les mines au développement international n'est pas entièrement nouvelle", a-t-il déclaré.

"Alors, pourquoi organiser ce symposium? [Parce que] nous ne savons pas vraiment comment nous y prendre. [...] Il existe autant de méthodes pour établir un lien entre l'action contre les mines et le développement ne serait-ce que sur le plan opérationnel qu'il y a d'acteurs sur le terrain qui concrétisent ce lien, et pourtant il est impossible de gérer ou d'orienter ce processus", a expliqué M. Howell, qui a dit vouloir répondre à trois questions au cours de sa présentation:

- 1. Pourquoi n'a-t-on pas encore créé un lien solide entre l'action contre les mines et le développement international? Devons-nous tirer des leçons de nos expériences passées?**
- 2. Lier l'action contre les mines au développement. Qu'est-ce que cela veut dire au juste?**
- 3. Si nous tentons d'établir ce lien ou si nous parvenons à le créer, cela accroîtra-t-il nos chances de nous acquitter des obligations du Traité sur l'interdiction des mines?**

Pourquoi ce lien n'a-t-il pas été établi jusqu'à présent?

M. Howell a précisé que les nombreuses méthodes qui ont déjà été mises au point pour lier l'action contre les mines au développement sont plus souvent orientées vers un meilleur rapport coûts-efficacité que vers une amélioration de l'efficacité des activités de développement. En conséquence, certains efforts sont consentis à l'établissement d'un lien sur le plan méthodologique. M. Howell a mentionné un programme participatif d'action contre les mines et de développement mené actuellement en Bosnie-Herzégovine par HI et la Direction du développement et de la coopération suisse, dans le cadre duquel les communautés touchées sont invitées à participer au processus décisionnel concernant leurs besoins. Ce programme consiste à déployer des efforts dans les régions

4. Document sur la Conférence de Bad Honnef (juin 1997), enquêtes menées par HI au Laos et par Norwegian Peoples Aid, en Angola, et un autre document sur la Conférence de Bad Honnef publié en 1999.

sensibles qui ne sont pas encore ciblés par les programmes de développement, à améliorer la situation socio-économique et à favoriser l'élaboration de politiques gouvernementales. M. Howell a également fait référence au projet réalisé par HI au Mozambique, qui a été présenté au cours de la séance précédente par Anne Woodbridge. Il a ajouté que pour atteindre les objectifs de leurs projets de développement, plusieurs ONG internationales avaient financé les coûts opérationnels d'organisations se consacrant à l'action contre les mines et procédant au nettoyage de zones minées.

"Finalement, la sphère commune au déminage et aux autres activités connexes conduisant à la libération des terres (telles que les enquêtes) deviendra si ténue sur le plan opérationnel qu'elle ne suffira pas à elle seule à maintenir une capacité opérationnelle raisonnable. Je crois que si le déminage et les activités de développement doivent se poursuivre, c'est à ce moment-là qu'ils finiront par diverger", a-t-il dit.

Lier l'action contre les mines au développement. Qu'est-ce que cela veut dire exactement?

Pour répondre à cette question, M. Howell a posé une autre question aux participants: "A votre avis, pourquoi n'a-t-on pas encore lié ces deux secteurs?" Comme il l'a mentionné auparavant, c'est peut-être parce que nous ne savons pas comment établir ce lien. M. Howell a également suggéré que ce lien existait peut-être déjà. Pour étayer son hypothèse, il a énuméré plusieurs exemples qui illustrent que l'action contre les mines et le développement international sont déjà reliés : les Normes internationales de lutte antimines, le service d'action animées des Nations Unies, les programmes de réduction de la pauvreté, etc.

L'établissement de liens entre les activités de développement et l'action contre les mines permettrait-il d'atteindre les objectifs du Traité sur l'interdiction des mines?

"Cette question nous tient à cœur, elle me tient à cœur personnellement, et elle est également très importante pour mon organisation", a annoncé M. Howell.

Dans un premier temps, il a parlé des délais impartis aux États partis pour s'acquitter des obligations découlant du Traité sur l'interdiction des mines. "Pour pouvoir respecter

ces obligations, il faudra que les bailleurs de fonds [...] et les ONG internationales poursuivent leurs efforts. Les contraintes de temps nous ont poussés à nous demander sérieusement si nous ne devrions pas viser le concept exempt d'impact plutôt que le concept sans mines", a-t-il en ajoutant, en rappelant toutefois aux participants qu'en visant le concept exempt d'impact, on ne satisfaisait pas aux obligations du Traité.

Dans un deuxième temps, M. Howell a souligné que les besoins en matière d'action contre les mines et de développement n'étaient pas toujours les mêmes. Au cours des dix dernières années, la plupart des activités de développement ont été menées loin des champs de mines, et ce, même dans les pays touchés par ce fléau, et on a effectué bon nombre d'activités de déminage sans veiller à ce qu'elles soient compatibles avec les priorités en matière de développement.

M. Howell a conclu sa présentation en répétant combien il était essentiel de prendre tous les facteurs en considération pour examiner les liens entre l'action contre les mines et le développement. "Les acteurs de la lutte contre les mines comprennent les objectifs de développement, et l'action contre les mines peut favoriser la réalisation de ces objectifs, si besoin est. Mais, on doit être en mesure de soutenir l'action contre les mines même lorsqu'il n'y a pas de besoins immédiats sur le plan du développement, ne serait-ce que pour atteindre les objectifs de prévention des risques qui y sont associés et tendre vers une élimination complète des mines dans le pays en question. Certes, des mesures peuvent être prises pour accorder la priorité à ces activités dans la sphère commune à l'action contre les mines et au développement, mais il faut veiller à ce qu'elles ne s'inscrivent pas uniquement dans le cadre d'une perspective de développement. Le modèle ou les modèles conçus pour gérer ou faciliter l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement qui seront adoptés par l'ACDI et les autres agences de financement au cours des prochaines années, doivent permettre le maintien des capacités en matière d'action contre les mines, de manière à ce que la problématique des mines puisse être résolue dans un délai qui ne dépasse pas le délai prescrit par le Traité sur l'interdiction des mines [...]."

Exemples de programmation liant l'action contre les mines au développement international

Robert Eaton

Directeur
Survey Action Center



Pour illustrer la transition qui s'opère vers l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement du point de vue de la programmation, Robert Eaton a fait part aux participants de ses observations et a décrit ses méthodes sur le terrain. Étant donné qu'Anne Woodbridge avait présenté lors d'une séance antérieure des exemples de projets liant l'action contre les mines aux activités de développement selon la perspective des organismes de financement, M. Eaton a choisi de faire sa présentation porter sur un changement qui s'opère au sein même de l'action contre les mines.

Seul lui, les acteurs de la lutte contre les mines sont les prises avec un problème. Il a comparé l'action contre les mines à une "tâche hautement technique" et a fait remarquer que l'accent semblait toujours être mis sur le déminage, si bien que certaines questions (quel problème tentons-nous de résoudre? Comment allons-nous y parvenir?) n'étaient jamais soulevées. "Pour pouvoir résoudre un problème, il faut d'abord savoir quel est l'ampleur de ce problème." M. Eaton a présenté trois unités de mesure qui sont fréquemment utilisées par les acteurs de la lutte contre les mines : le nombre de mines au sol, le nombre de mètres carrés pollués et le nombre de victimes. Pour prouver que ces unités de mesure ne sont pas adéquates, M. Eaton a montré aux participants différents graphiques permettant de comparer la situation en Afghanistan avec la situation en Bosnie-Herzégovine/Croatie. En comparant uniquement les résultats, il était impossible de dire quelle région avait le plus de problèmes. "Le nombre de mètres carrés pollués est important, mais cette mesure sert à évaluer un seul paramètre : la quantité de travail accompli. Elle ne révèle rien sur l'impact qu'ont les mines sur les communautés ni sur les raisons pour lesquelles nous sommes inquiets pour ces communautés", a-t-il constaté. Il a dit espérer que les acteurs de la lutte contre les mines commenceront à intégrer des perspectives de développement dans leur

programmation et qu'ils fixeront leurs objectifs en fonction des effets sur les communautés et de l'efficacité, et non en fonction de l'efficience.

L'étude d'impact (Landmine Impact Survey ou LIS) est un nouvel outil de mesure permettant d'évaluer l'impact qu'ont les mines sur les communautés. "Nous allons résoudre le problème des mines grâce à l'action communautaire et à l'adhésion des communautés à l'action contre les mines. [...] Nous ne polarisons plus nos efforts sur le nettoyage des zones minées, nous travaillons également à réduire l'impact des mines et à aider les communautés à résoudre leurs problèmes en faisant en sorte qu'elles ne vivent plus dans la peur." Selon M. Eaton, l'étude d'impact est un tout nouvel instrument de mesure pour l'action contre les mines, "un instrument de mesure axé sur le développement".

Il a présenté deux exemples concrets, afin d'illustrer ses propos. Il a commencé par l'exemple du Bosnia-Herzégovine Mine Action Center (le centre d'action contre les mines de la Bosnie-Herzégovine), qui, après avoir comparé sa cartographie avec les résultats de l'étude d'impact, a revu ses plans et a consulté, pour la première fois, des membres de la communauté. "Une fois qu'on change de perspective, on est en mesure de relativiser les choses", a expliqué M. Eaton. Puis, il a pris l'exemple de l'Angola, pays dans lequel on a également demandé aux membres des communautés touchées par le problème des mines d'exprimer leurs besoins. Ces personnes n'ont jamais fait mention du déminage. Par contre, les graines, les engrais et les possibilités de crédit étaient au centre de leurs préoccupations et représentaient les éléments dont elles avaient besoin pour surmonter les répercussions des mines. "On considère qu'il s'agit d'un projet de développement, mais j'affirme que c'est un projet d'action contre les mines, parce qu'on permet aux populations de décider de régler les problèmes posés par les mines", a-t-il dit.

"Quel rapport avec le Traité?", a-t-il ensuite demandé aux participants. "L'intégration des perspectives de développement dans l'action contre les mines ne permettra pas d'éliminer toutes les mines [...], mais elle va dans le sens des dispositions du Traité." Il a expliqué notamment qu'en mettant l'accent sur l'impact qu'ont les mines sur les communautés, on fixerait mieux les priorités quant aux moyens à utiliser pour se débarrasser de toutes les mines. "Se concentrer sur l'impact des mines sur les communautés est une première étape essentielle qui nous rappelle la dure réalité, à savoir les souffrances endurées par les communautés touchées", a-t-il conclu.

Le déminage humanitaire et la prévention des risques liés aux mines

Discussions en sous-groupes

La quatrième séance du symposium portait sur des exemples concrets de projets de déminage humanitaire et de prévention des risques liés aux mines et visait à démontrer dans quelle mesure ces secteurs de l'action contre les mines étaient liés à des objectifs de développement clés. Deux groupes de discussion ont été formés, et chacun d'eux s'est penché sur les liens pouvant être établis entre l'un de ces deux secteurs de l'action contre les mines et le développement. Les deux réunions en petits groupes ont été organisées simultanément. Dans chaque cas, les participants ont d'abord écouté trois intervenants qui leur ont fait part de leur expérience sur le terrain, avant d'entamer les discussions. Par la suite, les animateurs des deux groupes ont présenté les principaux points abordés lors des discussions au cours d'une séance plénière.

Groupe A :

Relier le déminage humanitaire aux activités de développement

FACILITATEUR

Frank Jewsbury,

Trésorier, CAMEO

INTERVENANTS

David Horton,

Directeur, CIDD

Robert Eaton,

Directeur, SAC

Adérito Ismael,

Gestionnaire, programme de déminage,

Handicap International au Mozambique

Résumé des présentations

La présentation de David Horton portait sur les liens qui peuvent être établis entre déminage humanitaire et activités de développement du point de vue des ONG. Il a mis en doute le bien-fondé de la combinaison des deux types de financement (fonds affectés au financement de l'action contre les mines et financement des projets de développement), la question étant de savoir si "le financement global augmentera effectivement lorsque l'action contre les mines sera intégrée à des programmes généraux". Il a cité plusieurs défis majeurs à relever : cibler les bonnes sources de financement, comprendre leur gestion et lier solidement l'action contre les mines aux activités de développement prioritaires. Il a expliqué que les obligations découlant du Traité sur l'interdiction des mines et les objectifs de développement du Millénaire représentaient également des défis pour les bailleurs de fonds, en ce sens qu'ils devaient établir comment combiner les deux types de financement. Enfin, M. Horton a indiqué les défis que devraient relever les centres nationaux d'action contre les mines et les ONG si l'action contre les mines était liée aux activités de développement : "intégrer l'action contre les mines aux programmes ordinaires, acquérir l'expertise

nécessaire en matière d'action contre les mines ou de développement international, établir de nouveaux liens et ne pas se borner à parler au plus pressé."

La deuxième présentation a été faite par Robert Eaton, qui proposait de se servir des analyses économiques comme d'un outil de planification, afin de faciliter les échanges entre les acteurs de la lutte contre les mines et les acteurs du développement. Les analyses économiques permettraient aux acteurs de la lutte contre les mines de se mettre en rapport avec de nombreuses ressources qu'ils n'ont pas l'habitude de côtoyer, puisque la prise de décisions économiques et le développement ouvrent la voie à de nombreuses possibilités. M. Eaton a pris quelques exemples de la situation en Afghanistan pour démontrer que les mines doivent être impérativement prises en considération dans les projets de développement, notamment la construction des routes et les crédits. Dans un cas, la planification du déminage a été intégrée au projet de construction routière, et dans l'autre, la production du blé et la mise en place d'un système de prêt ont permis de couvrir les coûts du déminage. "Nous pouvons résoudre de nombreux problèmes relatifs au déminage en mettant les acteurs de l'action contre les mines en relation avec les acteurs du développement", a-t-il expliqué. Puis, M. Ted Paterson, chef de l'évaluation et de la recherche sur les politiques au Centre international de déminage humanitaire - Genève (CIDHG) a pris la parole. Il a présenté un graphique conçu par le CIDHG, le cycle de vie d'un programme d'action contre les mines. Ce graphique illustre les différentes phases par lesquelles passe un pays qui se relève d'un conflit ou qui est le théâtre d'un conflit, ainsi que les activités de lutte contre les mines qui sont menées lors de chaque phase. "L'action contre les mines ne se limite pas à un seul type d'activités, et la plupart des activités de lutte contre les mines permettent d'atteindre d'autres objectifs : aide humanitaire, consolidation de la paix et aussi développement", a expliqué M. Paterson. Enfin, ce fut au tour d'Adérito Ismael de faire part aux participants de son expérience au Mozambique dans le cadre d'un programme d'action contre les mines mené par HI. M. Ismael a expliqué qu'il fallait bien définir les priorités et qu'il était essentiel de réaliser des études d'impact de qualité avant de commencer le travail sur le terrain, ce qui n'a pas été le cas au Mozambique. En effet, l'étude d'impact a été effectuée huit ans après le début des activités de déminage et elle ne reflétait pas les besoins réels des communautés. Il faut du temps et il faut acquérir un certain degré d'expertise pour mener une enquête à l'échelle communautaire, car les besoins sont souvent liés au développement. Il a ensuite fait remarquer qu'une hiérarchisation des priorités se traduisait souvent par une augmentation des coûts de déminage. Par ailleurs, il a insisté sur les implications d'une telle situation sur la mise en application du Traité sur l'interdiction des mines. En fait, le Mozambique a ratifié le Traité et s'est engagé à éliminer toutes les mines qui sont sur son territoire d'ici 2009. Mais, il est peu probable qu'il respecte son engagement, car le financement des activités de déminage a diminué.



Résumé des discussions

Frank Jewsbury a indiqué que les participants avaient discuté de l'idée qu'ils se faisaient des effets des projets de développement et d'action contre les mines sur les personnes et les communautés, et il a souligné que la hiérarchisation des priorités soulèverait certaines questions et posait certains défis. Ils ont reconnu que les plans conçus à de plus hautes échelles devaient souvent être modifiés à l'échelle communautaire, mais que cela n'entraînait en rien la mise en œuvre des programmes. Puis, M. Jewsbury a rappelé à tous qu'il était crucial d'admettre qu'il fallait d'abord passer par une phase de transition avant de pouvoir lier l'action contre les mines aux activités de développement. Enfin, il a adressé ses derniers mots aux acteurs du développement en leur demandant "d'arrêter d'éviter de mener des activités de développement dans les zones minées."

Group B :

Relier la prévention des risques liés aux mines aux activités de développement

FACILITATEUR :

Bruno Leclercq,
Directeur de programme,
Handicap International au Cambodge
Andrew Wheatley,
Référént régional en action contre les mines, CICR, Bogota

INTERVENANTS

Aneeza Pasha,
Coordonnatrice technique en préventions des risques dus aux mines et bombes à sous-munitions,
Handicap International France
Sharif Baaser,
Spécialiste de programmes,
Equipe d'action contre les mines et des armes légères, UNICEF

Résumé des présentation

La séance a été ouverte par Andrew Wheatley, qui a survolé les principaux problèmes qui se posent en matière de développement. Selon lui, la prévention des risques liés aux mines est la solution pour lier l'action contre les mines aux activités de développement. Il a indiqué que la prévention des risques liés aux mines facilitait et complétait le travail des démineurs et qu'elle servait de lien entre ce travail et les objectifs de développement de la communauté. D'autres défis importants associés au déminage peuvent être surmontés grâce à la liaison communautaire (qui est l'un des trois aspects de la prévention des risques liés aux mines, avec la diffusion de l'information et l'éducation et la formation), car elle permet de faciliter la hiérarchisation des priorités, d'inciter les communautés à s'approprier leurs problèmes, d'améliorer l'impact du déminage et de créer des liens solides entre les communautés et les acteurs du développement. M. Wheatley a pris l'exemple d'un pays qui se relève d'un conflit, le Sri Lanka. Là-bas, il a pu constater qu'il existait une véritable relation de confiance entre les communautés et les organisations chargées du déminage, relation qui s'est établie graduellement grâce aux échanges de liaison communautaire. En conclusion, M. Wheatley a précisé à quel point il était important de communiquer avec les communautés et de gagner leur confiance, et il a souligné les résultats intéressants qui étaient obtenus lorsque la prévention contre les risques liés aux mines servait d'interface entre les principaux acteurs, notamment les acteurs de l'action contre les mines et ceux du développement.

La présentation d'Aneeza Pasha était centrée sur la liaison communautaire, un aspect déjà mentionné par Andrew Wheatley. Mme Pasha a davantage insisté sur les liens qui pouvaient être établis avec les activités de développement et



qui sont autant d'occasions pour les acteurs de la lutte contre les mines et du développement de collaborer et de s'efforcer d'atteindre des buts similaires. Avant tout, Mme Pasha a précisé que la liaison communautaire était également utilisée dans divers secteurs du développement en vue de nouer le dialogue avec la communauté. Dans le contexte de l'action contre les mines, les activités de liaison communautaire ont été créées pour veiller à ce que des activités de développement complètent les activités de lutte contre les mines, et elles consistent à communiquer avec les communautés pour résoudre les problèmes liés aux mines à l'aide de méthodes propres à l'action contre les mines. Mme Pasha a indiqué que par "communauté", elle entendait non seulement les populations touchées, mais également les organisations locales, les gouvernements, ainsi que les ONG nationales et internationales. "Il s'agit de la communauté au sens large, de l'ensemble des acteurs qui participent au processus de liaison de l'action contre les mines aux projets de développement, et chacun de ces acteurs joue un rôle crucial dans une perspective de développement globale qui englobe une dimension d'action contre les mines", a-t-elle dit. M. Wheatley avait mentionné l'importance de la liaison communautaire pendant et après les activités de déminage, et Mme Pasha a tenu à corroborer ses propos en soulignant la nécessité de communiquer et de collaborer avec les communautés tout au long du processus. Elle a également insisté sur le fait que la liaison communautaire favorisait la réalisation des activités qui ne sont pas liées au déminage, telles que les enquêtes et l'établissement des priorités, l'éducation, l'assistance aux victimes et les solutions de rechange visant à réduire les risques. Elle s'est servie de deux exemples de projets menés en Iraq et en Bosnie-Herzégovine pour mettre en lumière les liens qui peuvent être établis entre la prévention des risques liés aux mines et les activités de développement. Dans le premier cas, HI a coopéré avec Save the Children pour intégrer la prévention des risques liés aux mines à leurs activités, afin de nouer le dialogue avec les enfants et leurs parents. Dans le second cas, la prévention des risques liés aux mines a permis de faciliter le développement économique des communautés

rurales, qui avaient été invitées à élaborer des projets sur les possibilités d'emploi et à participer aux activités liées au déminage.

Le dernier intervenant, Sharif Baaser, a expliqué d'emblée que, bien souvent, les populations s'exposaient au danger, en connaissance de cause, afin de répondre à leurs besoins socio-économiques. Il a ajouté que c'est dans ces cas-là que le lien entre prévention des risques liés aux mines et développement devenait essentiel, et que les activités de prévention avaient évolué dans ce sens pour mieux combler les besoins des populations. Il a fait part de son expérience au Soudan, pendant des périodes de crise après les conflits et pendant des périodes de stabilité. Il a mis en évidence l'importance de l'action contre les mines en situation de crise.

L'action contre les mines a permis aux personnes déplacées à l'intérieur de leur territoire et aux réfugiées de retourner en toute sécurité dans les zones touchées par les mines. Grâce à une coordination entre plusieurs organismes, des activités de déminage et de prévention des risques liés aux mines ont été menées, avant et pendant le retour de ces populations et lorsqu'elles sont arrivées à destination. Puis, des activités de liaison communautaire ont été organisées, de sorte qu'on a pu établir davantage de liens entre l'action contre les mines et le développement. Selon M. Baaser, une fois que la situation s'est stabilisée au Soudan, des efforts ont été déployés pour intégrer la prévention des risques liés aux mines au système éducatif, et ce, grâce à une stratégie d'action contre les mines et de développement élaborée en coopération avec divers acteurs, tels que les autorités locales, l'État et des ONG nationales et internationales. M. Baaser s'est penché sur le travail qui a été effectué en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et a présenté plusieurs facteurs déterminants qui ont contribué à l'intégration réussie de la prévention des risques liés aux mines au système éducatif. Il a notamment indiqué que pour favoriser l'engagement politique du ministère, la mise en place d'un mécanisme de coordination et l'allocation de ressources ont pesé lourd dans la balance. Par ailleurs, le soutien technique, la formation des ressources locales et l'assistance durant la mise en œuvre ont été les principales difficultés rencontrées par l'organisation.

Résumé des discussions

Bruno Leclercq a expliqué que, lors des discussions qui ont suivi les trois présentations, les participants ont souligné que les enfants n'avaient pas toujours accès à l'éducation, et qu'ils ont mis en doute l'utilité de ce véhicule pour la prévention des risques liés aux mines. De plus, ils ont réaffirmé que la prévention des risques liés aux mines était un processus de négociation avec les communautés, qui pouvait être entrepris grâce à diverses méthodes dans un même pays. M. Leclercq a également indiqué que la prévention des risques liés aux mines n'était pas une activité



Assistance aux victimes, handicap et droits de la personne

La cinquième séance du symposium était centrée sur l'assistance aux victimes et les liens qui peuvent être faits avec divers objectifs de développement prioritaires et divers secteurs d'activité.

Partie 1: présentations en plénière

Au cours de la séance plénière, les participants ont eu un aperçu des activités menées dans le cadre de l'assistance aux victimes. On a également mis en évidence des liens qui peuvent être faits avec les projets destinés aux personnes handicapées et démontré dans quelle mesure l'assistance aux victimes pouvait être intégrée à des programmes globaux axés sur les droits de la personne.

Aperçu de l'assistance aux victimes et de ses diverses composantes

Anne Capelle

Consultante spécialiste de l'action contre les mines



Anne Capelle a présenté brièvement l'assistance aux victimes et ses composantes aux participants, en guise d'introduction aux présentations et aux réunions en petits groupes qui devaient porter sur ce troisième axe de l'action contre les mines.

Mme Capelle s'est d'abord penchée sur les deux articles du Traité sur l'interdiction des mines qui font référence à l'assistance aux victimes. Le premier article stipule qu'un État a le droit de demander et de recevoir l'assistance d'un autre État; et le second prévoit que tout État qui est en mesure de le faire doit prêter assistance aux États qui ont besoin d'aide. "C'est le premier traité de désarmement qui tient compte des victimes; c'est parce qu'il s'agit aussi d'un traité humanitaire", a-t-elle fait remarquer. Elle a rappelé aux participants que les États touchés par le problème des mines avaient le droit de recevoir l'assistance des autres États et elle a mis l'accent sur les obligations collectives que tous les États parties ont envers les survivants des accidents par mines.

Ensuite, Mme Capelle a mis en évidence quelques-unes des faiblesses du Traité sur l'interdiction des mines, notamment la difficulté de faire un suivi de l'assistance aux victimes, en l'absence d'une obligation de rendre des comptes et d'indicateurs démontrant que l'assistance a effectivement été fournie. Elle a reconnu que l'assistance aux victimes n'était pas obligatoire aux termes du second article ("tout État qui en mesure

de le faire"), et elle a fait remarquer aux participants quelle n'était pas définie dans le Traité sur l'interdiction des mines.

Elle a d'ailleurs expliqué aux participants que "les efforts des ONG qui se consacrent à l'assistance aux victimes [visaient] à aboutir à un consensus sur ce qu'englobent les concepts de victimes et d'assistance aux victimes." Les deux définitions mentionnées par Mme Capelle témoignaient du fait que la notion de victimes était prise au sens large et quelle englobait également des aspects relatifs aux droits, comme l'indique le rapport final de la Conférence de révision de Nairobi⁵.

Puis, elle a présenté les composantes de l'assistance aux victimes:

- **détermination de l'ampleur du problème;**
- **soins d'urgence et soins médicaux ultérieurs;**
- **réadaptation physique, y compris physiothérapie, pose de prothèses et fourniture d'autres appareils;**
- **soutien psychologique et réinsertion sociale;**
- **élaboration, adoption et application de textes législatifs et de politiques publiques pertinentes.**

Il s'agit des six niveaux d'intervention qui ont été énoncés dans le rapport de la Conférence de révision de Nairobi (paragraphe 69) et "qui servent de base aux États touchés par le problème des mines pour exprimer leurs besoins dans le cadre du Traité sur l'interdiction des mines". Mme Capelle a fait quelques observations sur chaque niveau d'intervention et elle a signalé aux participants que même s'il semblait que certains aspects de l'assistance aux victimes avaient donné de bons résultats, comme les soins médicaux et la réadaptation physique, la partie n'était pas encore gagnée. En outre, elle a insisté sur le fait que le soutien psychologique pouvait avoir un impact majeur sur la réinsertion des victimes, mais que cet aspect était rarement pris en compte dans les programmes. "Les personnes qui participent aux activités de développement seront très utiles", a-t-elle ajouté, alors qu'elle discutait de la réinsertion socio-économique, qui est, selon elle, l'élément le plus important pour bon nombre de survivants.

À la fin de sa présentation, Mme Capelle a mentionné les principes directeurs que doivent respecter les personnes qui travaillent dans le secteur de l'assistance aux victimes. D'après elle, ces principes permettent d'établir un lien entre développement et assistance aux victimes, "puisque l'assistance aux victimes ne doit pas être envisagée de manière exclusive. Nous ne parlons pas de survivants d'explosions de mines, nous parlons des victimes au sein de leurs communautés, mais aussi des survivants d'explosions de mines pris dans un contexte plus large, celui des personnes qui sont en situation de handicap dans un pays."

Voici la liste des principes directeurs, tels qu'ils ont été enregistrés par ICBL:

- **L'assistance aux victimes doit s'inscrire dans une perspective de respect des droits de la personne.**
- **Les victimes doivent prendre part à tous les processus décisionnels qui les concernent.**
- **Il faut éviter toute discrimination, notamment éviter de faire une distinction entre les victimes des mines et celles qui ont subi d'autres types d'accidents de guerre ou qui sont en situation de handicap pour d'autres raisons.**
- **Des considérations démographiques, notamment le sexe et l'âge, doivent être prises en compte lors de l'élaboration des programmes.**
- **Il faut adopter une approche transversale (stratégie double).**
- **Les principes d'accessibilité doivent être respectés (accès à l'éducation, au logement, à l'emploi, à la santé, etc.)**
- **Les services doivent être variés, globaux et intégrés.**
- **Il faut prendre en compte le renforcement des capacités, la viabilité des projets et l'appropriation des problèmes.**
- **La coordination est primordiale, puisque de nombreux acteurs participent à l'assistance aux victimes.**
- **Il est nécessaire d'adopter des démarches individuelles, étant donné que les besoins diffèrent d'un survivant à l'autre.**

Lien entre l'assistance aux victimes et le handicap

Hervé Bernard

Directeur du département insertion Handicap International France



Hervé Bernard a précisé que pour établir un lien entre l'assistance aux victimes et le handicap, il fallait prendre en compte les liens qui les unissent deux autres éléments, à savoir l'action contre les mines et le développement. "C'est en examinant les liens qui existent entre l'assistance aux victimes et l'action contre les mines et ceux

5. "Par victimes, il faut entendre les personnes qui ont subi individuellement ou collectivement un préjudice physique ou psychologique, une perte économique ou une atteinte substantielle à leurs droits fondamentaux du fait d'actes ou de commissions liés à l'utilisation de mines."

qui existent entre le handicap et le développement que nous serons en mesure de faire le lien entre l'assistance aux victimes et le handicap", a-t-il déclaré.

Dans un premier temps, M. Bernard a fait référence aux articles du Traité sur l'interdiction des mines cités précédemment par Anne Capelle et il a souligné que ces articles n'avaient pas la même force que ceux qui portaient sur la destruction des mines ou sur les autres problèmes liés aux mines. "Au cours des dix dernières années [...], l'assistance aux victimes a été prise en compte", a-t-il ajouté, en remerciant au passage ICBL, le Comité permanent sur l'assistance aux victimes et leur réinsertion socio-économique (Standing Committee on Victim Assistance and Socio-Economic Reintegration) et le CIDHG, pour les efforts qu'ils ont consentis dans ce domaine.

Dans un deuxième temps, M. Bernard a présenté le lien existant entre le handicap et les activités de développement. Il a expliqué à quel point il était essentiel que les projets de développement englobent les personnes en situation de handicap. Pour étayer son explication, il a mentionné quelques-uns des objectifs de développement du Millénaire, en donnant un aperçu des facteurs relatifs au handicap qui devaient être pris en compte pour chacun d'eux. "Vingt pour cent des personnes qui vivent dans la pauvreté sont en situation de handicap" a signalé M. Bernard lorsqu'il a présenté le premier objectif de développement du Millénaire, soit la réduction de la pauvreté. "Il est important d'élaborer des projets de développement globaux qui accordent une place aux personnes handicapées, sans quoi nous ne serons pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire."

Dans un troisième temps, pour aborder le lien qui peut être fait entre l'assistance aux victimes et le handicap, M. Bernard s'est servi de la définition de "victime" qui est énoncée dans le rapport de la Conférence de révision de Nairobi et qui a été mentionnée par Anne Capelle, puisque cette définition stipule que les personnes qui ont été directement affectées par l'utilisation des mines constituent un des sous-groupes d'une vaste communauté qui englobe les personnes blessées et les personnes handicapées. Puis, il a exposé l'approche à deux niveaux qui est généralement utilisée lorsque des personnes sont exclues d'une communauté. Le premier niveau correspond à une démarche spécialisée qui favorise l'autonomisation des victimes d'accidents par mines, et le second à une démarche globale qui consiste à situer ces victimes dans un contexte plus large, celui des personnes handicapées. "Cette approche transversale permet de voir de quelle façon nous devons coordonner les mesures prévues spécifiquement pour les victimes des mines avec les mesures visant à les inclure dans les activités globales destinées aux personnes handicapées [afin de garantir leur pleine participation, celle des survivants et celle

Liens entre l'assistance aux victimes et les droits de la personne

Nerina Cevra

Gestionnaire de programme droits et plaidoyer
Landmine Survivors Network

La présentation de Nerina Cevra visait à mettre en évidence le lien qui peut être établi entre l'assistance aux victimes et la protection des droits de la personne. Mme Cevra s'est basée sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies qui a été récemment ouverte à la signature et a décrit le rôle important qu'elle joue dans la poursuite des efforts réalisés dans le cadre de l'assistance aux victimes.

Elle a commencé par fournir aux participants des informations générales sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (qui sera appelée "la Convention" dans la suite du texte). Adoptée en décembre 2006, la Convention est ouverte à la signature depuis mars 2007. Elle reconnaît les droits des personnes handicapées et représente l'aboutissement de nombreuses années de militantisme pour la reconnaissance de ces droits. "La Convention représente une importante victoire et un véritable tournant pour les personnes handicapées, puisqu'elle a permis de passer d'une perspective axée sur les soins médicaux et l'aide humanitaire à une perspective axée sur les droits de la personne", a-t-elle précisé. Mme Cevra a expliqué qu'une forte délégation de personnes handicapées avait participé activement à toutes les étapes du processus et que la devise des membres de la société civile était la suivante : "aucune décision nous concernant ne sera prise sans nous". "Jamais un processus n'aurait été aussi ouvert [...], et il semblerait qu'en fin de compte, 80 % du texte [de la Convention] ait été rédigé par la société civile."

Par ailleurs, Mme Cevra a reconnu que le texte de la Convention témoignait d'une évolution des instruments internationaux en matière de droits de la personne. "Le texte de la Convention couvre tous les droits de la personne [...], il ne concerne pas de nouveaux droits aux personnes handicapées, mais il décrit comment les droits de la personne s'exercent dans le cas des personnes handicapées." En outre, elle a mis en relief quelques-unes des caractéristiques de ce texte, qui le distinguent de tous les autres traités sur les droits de la personne :

- Des principes directeurs ont été élaborés pour favoriser l'application de la Convention.
- On y encourage la coopération internationale, au lieu de considérer que la promotion et la protection des droits de la personne relèvent

exclusivement de la compétence des États souverains.

- Des lignes directrices concernant la mise en application et le suivi ont été énoncées afin de garantir la mise en place des mécanismes appropriés à l'échelle nationale.

- Un comité d'experts international, le Comité des droits des personnes handicapées, a été institué; des personnes handicapées y siègent.

Ensuite, Mme Cevra a fait le lien entre cette Convention et l'assistance aux victimes. Elle a fait référence à la présentation d'Anne Capelle sur l'assistance aux victimes, et elle a mis l'accent sur les points communs entre les besoins des survivants et ceux des personnes handicapées en général et sur le fait que les acteurs de la lutte contre les mines prenaient la notion d'assistance aux victimes au sens large. "Cette approche globale de l'assistance aux victimes ne se limite pas à la fourniture de prothèses ni aux services de réadaptation physique, elle s'inscrit également dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de la personne", a-t-elle dit. Mme Cevra a ensuite invité les participants à examiner un modèle élaboré par Landmine Survivor Network (LSN), qui met en évidence les rapports existant entre le Traité sur l'interdiction des mines, l'assistance aux victimes, le Plan d'action de Nairobi et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Puis, elle a lié chacun des six niveaux d'intervention de l'assistance aux victimes à des articles de la Convention, afin de démontrer que ce texte réaffirme l'importance de ces activités selon une perspective axée sur les droits de la personne. Elle a souligné que la Convention ciblait également des problèmes importants qui se posent dans le cadre de l'assistance aux victimes, comme l'incluent les obligations concernant l'insertion des survivants dans la société, l'égalité et la non-discrimination et la prise en compte des personnes handicapées dans les projets de développement.

Prenant acte des nombreux progrès ayant été faits en matière d'assistance aux victimes depuis 1997, Mme Cevra a cependant insisté sur le fait qu'il restait encore beaucoup à faire et que la Convention favoriserait l'élaboration de programmes d'assistance aux victimes globaux et leur pérennisation. Elle a mentionné quelques-uns des objectifs à atteindre sur le plan de l'assistance aux victimes et a expliqué dans quelle mesure la Convention faciliterait la réalisation de ces objectifs :

- En définissant un cadre juridique pour l'assistance aux victimes et en garantissant son internationale, la Convention permettra d'accroître la responsabilisation des gouvernements.
- La portée, la qualité et l'accessibilité des services fournis aux survivants pourront être

Group A :

Les approches reliant l'assistance aux victimes aux programmes d'assistance médicale, de réadaptation physique et de soutien psychologique

FACILITATEUR **Anna Miller**

Directrice de programmes, CPAR

INTERVENANTS **Anne Capelle**

Consultante en action contre les mines

Fiona Gall

Référente technique senior,

Comité de Suisse pour l'Afghanistan

Brenda Tapia,

Coordonatrice technique, Santé et Réadaptation, Handicap International au Nicaragua

que la pérennité du projet n'était pas encore assurée, puisque les prothèses et l'équipement représentaient 55 % du budget et que le laboratoire ne recevait aucune aide financière de la part du ministère de la Santé. Elle a également mentionné que le manque de professionnels de la santé qualifiés se faisait sentir. En effet, ces derniers émigrent pour que leurs compétences soient reconnues et pour obtenir de meilleurs salaires.

“Souvent, les soins de santé primaires sont fournis à la population générale mais les personnes handicapées sont laissées de côté”

a déclaré Mme Tapia.

La présentation de la seconde intervenante, Fiona Gall, portait sur les enseignements qui ont été tirés des services de réadaptation fournis dans le cadre d'un programme de réadaptation à base communautaire (RBC) en Afghanistan. Mme Gall a présenté le travail qui a été accompli grâce aux efforts communs des ONG locales et internationales, tout en rappelant qu'il restait encore beaucoup à faire. Reprenant les arguments de Brenda Tapia, Mme Gall a souligné les besoins en matière de formation et le travail qui doit être effectué auprès des ministères responsables des services fournis aux personnes handicapées, afin qu'ils définissent des cadres stratégiques et une planification garantissant l'efficacité des programmes. De plus, Mme Gall a souligné que l'approche axée sur la RBC était un moyen concret d'intégrer divers services, puisque l'on prend en compte les besoins individuels, la mobilisation de la communauté et les activités de sensibilisation à des problèmes tels que l'accès à l'emploi, à l'éducation, etc. L'approche communautaire permet de créer et de consolider les réseaux d'entraide vers les services appropriés et elle sert les intérêts de toutes les personnes handicapées, pas seulement ceux des survivants des accidents par mines. Mme Gall a conclu sa présentation en soulignant les points à améliorer sur les plans politique, technique et communautaire et en rappelant qu'il fallait effectuer un travail de sensibilisation auprès des bailleurs de fonds, puisque la résolution de ces problèmes suppose un financement à long terme.

À l'issue des présentations axées sur la réadaptation physique, Anne Capelle a présenté les liens qui peuvent être établis entre les soins médicaux et les activités de développement. Elle a précisé que, dans bien des cas, les opérations chirurgicales, notamment les amputations, n'étaient pas réalisées correctement, parce que le personnel n'avait pas reçu la formation requise ou qu'il n'avait pas accès au matériel adéquat. De toute évidence, de telles lacunes peuvent avoir

accrues, compte tenu des obligations imposées par la Convention, de sorte que les personnes handicapées auront accès à divers services sur la base de l'égalité avec les autres, sans discrimination aucune.

- La Convention prend en compte les groupes qui subissent une forte discrimination, à savoir les femmes et les enfants handicapés.
- La Convention garantit également une plus grande participation des survivants aux processus décisionnels les concernant, d'autant plus que les personnes handicapées ont participé à toutes les étapes du processus d'élaboration.
- Les mécanismes de coordination qui doivent être mis en place pour garantir l'application de la Convention peuvent également servir à coordonner les activités d'assistance aux victimes à l'échelle nationale et internationale.

Mme Cevra a exhorté les États parties au Traité sur l'interdiction des mines à signer et à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

“En mettant la Convention en application, les États seront en mesure de respecter leurs obligations en vertu du Traité sur l'interdiction des mines [...] et ils pourront également garantir la viabilité et l'efficacité des programmes d'assistance aux victimes”

a-t-elle conclu.

Partie 2 : Groupes de discussion

Trois réunions en petits groupes ont été organisées simultanément. Chacune d'entre elles portait sur des méthodes de programmation reliant l'assistance aux victimes aux secteurs suivants : 1) soins médicaux, réadaptation physique et soutien psychologique, 2) réinsertion économique et sociale, 3) droits des personnes handicapées et politiques publiques. Dans chaque cas, les participants ont d'abord écouté trois intervenants qui leur ont fait part de leur expérience sur le terrain, avant d'entamer les discussions. Par la suite, les animateurs des trois groupes ont présenté les principaux points abordés lors des discussions au cours d'une séance plénière.

des répercussions négatives sur le rétablissement des survivants, et à plus long terme, sur leur réinsertion socio-économique. Mme Capelle a également précisé qu'il fallait tenir compte de certains aspects spécifiques de l'assistance médicale, tels que le sexe, et elle a rappelé que dans certains contextes culturels, il était nécessaire de former des chirurgiennes et des thérapeutes de sexe féminin pour que les survivantes puissent recevoir les soins nécessaires. Elle a également insisté sur l'importance des structures communautaires mentionnées lors des présentations précédentes dans un contexte de pauvreté et d'insécurité. En effet, les structures communautaires fournissent un cadre accessible pour améliorer les interventions et les soins médicaux et faire en sorte que les personnes handicapées soient considérées comme des membres de la communauté à part entière. Pour étayer son propos, Mme Capelle a fourni quelques exemples concrets d'initiatives de soutien communautaire réalisées grâce aux réseaux de survivants d'accidents par mines et d'activités sportives et culturelles qui n'excluaient aucun groupe. “Il est essentiel que la personne réaffirme son identité et quelle se focalise sur ses aptitudes plutôt que sur son handicap”, a-t-elle déclaré pour faire valoir la nécessité d'intégrer le soutien psychologique aux activités sociales et aux soins médicaux.

Résumé des discussions

Anne Miller a expliqué que les discussions et les échanges d'expériences avaient porté sur des points particuliers, notamment la nécessité d'accorder la priorité aux enfants et les principaux défis à relever pour ce qui est du soutien psychologique. En ce qui concerne la mise en cohérence des activités de développement et des programmes destinés aux survivants, Mme Miller a souligné qu'il est essentiel que les personnes handicapées passent du statut de victime à celui de survivant. Cette transition, qui est souvent réalisée grâce à une approche individuelle, est essentielle pour la viabilité des activités telles que le micro financement et le soutien fourni pour les activités agricoles. Au cours des discussions portant sur les façons d'améliorer les programmes, deux ressources⁶ ont été mentionnées, et Mme Miller a invité les participants à s'y référer. Enfin, elle a répété une des conclusions qui ont été tirées lors des discussions : pour que les programmes soient efficaces, il est important de reconnaître que l'assistance aux victimes représente un engagement à vie et qu'elle ne peut se limiter à un seul projet.

6. 1) Guides pour l'élaboration de projets et de programmes conçus par LSN. Ces guides sont disponibles sur le site Web de LSN (en anglais) dans la section: “Supporting prosthetics and orthotic services in low income settings: a common approach for organizations implementing aid programs”;
2) Minas antipersonal en Colombia, el camino hacia la rehabilitacion en inclusion social, Handicap International, 2007.

Group B : Les approches reliant l'assistance aux victimes aux programmes d'insertion socio- économique

FACILITATEUR

Chantal Vallée
Chef de projet, Oxfam-Québec

INTERVENANTS
Denis Compingt,
Consultant

Wendy Batson,
Directrice Handicap International
États-Unis



Résumé des présentations

Wendy Batson a fait part au groupe de ce qu'elle a appris sur l'insertion économique, alors qu'elle travaillait avec des victimes de guerre et des victimes de mines. D'abord, elle a fait référence au Traité sur l'interdiction des mines et à la façon dont l'assistance aux victimes était coordonnée au début de sa mise en application dans les pays touchés par les mines. L'accent avait été mis d'emblée sur les soins médicaux et la réadaptation physique, mais, après un certain temps, il s'est avéré que la plupart des victimes étaient plus préoccupées par les problèmes relatifs à leurs moyens de subsistance. Mme Batson a admis que les ONG œuvrant dans le domaine de la réadaptation n'avaient pas l'expertise nécessaire pour intégrer les difficultés éprouvées par les survivants qui sont souvent marginalisés et qui vivent dans des communautés dont les possibilités économiques sont faibles. Elle a cité l'exemple d'un programme de travail subventionné pour les personnes handicapées auquel elle a participé en tant que Directrice du Vietnam Veterans of America Foundation (VVAFA) au Cambodge et qui a abouti à la création d'une entreprise après quelques années. En passant d'une perspective d'aide humanitaire à une perspective économique, on a permis aux personnes handicapées d'avoir une source de revenus sûre, de réaffirmer leur rôle dans la société et de vivre dans de meilleures conditions. Par ailleurs, Mme Batson a fait remarquer que dans le cas des victimes des mines, on était passé d'une optique

Résumé des discussions

Dans son résumé, Chantal Vallée a mentionné que les discussions avaient permis de cerner les difficultés qui entravaient la mise sur pied de systèmes permettant d'aiguiller les personnes handicapées vers les ONG locales et internationales qui œuvrent dans le secteur socio-économique, et qu'elles avaient par là même mis en évidence la nécessité de faire un travail de sensibilisation et de persuasion auprès des acteurs concernés. Les participants ont également mis en avant la nécessité d'établir des normes d'emploi et donc d'accroître la cohérence du marché de l'emploi dans un même pays. Mme Vallée a également insisté sur le fait qu'il fallait passer d'une optique axée sur l'aide humanitaire à une optique de production et de commercialisation. Enfin, compte tenu que les personnes handicapées sont de plus en plus prises en compte dans les projets globaux, au même titre que les femmes ou l'environnement, Mme Vallée a rappelé à tous les participants qu'il était hors de question d'oublier l'assistance qui doit être fournie à ceux qui souffrent à cause des mines.

Group C : Les approches reliant l'assistance aux victimes aux programmes de droits des personnes en situation de handicap et aux politiques publiques

FACILITATEUR

Rachel Logel

Gestionnaire de programme, Affaires
humanitaires et urgences,
Vision Mondiale Canada

INTERVENANTS

Anna Kudarewska,
Consultante

Olaf Juergensen,
Référént technique, PNUD Jordanie

Steven Estey,
Officier des droits humains,
Organisation mondiale des
personnes handicapées (OMPH)

Résumé des présentations

La première intervenante, Anna Kudarewska, a parlé aux participants de son expérience en Angola. Elle participait un projet visant à favoriser le renforcement des capacités des responsables des services de réadaptation locaux et des organisations de personnes handicapées et à conseiller le gouvernement. En leur faisant part de son expérience, Mme Kudarewska a donné aux participants une idée de la façon dont une approche axée sur les droits de la personne pouvait être utilisée dans le cadre de



programmes de développement, pour aider les personnes handicapées à passer du statut d'assisté à celui de détenteur de droits. "L'adoption d'une approche axée sur les droits est l'élément central d'un développement humain durable", a-t-elle dit. Elle a cependant indiqué les défis qui sont associés à un contexte politique fermé, notamment lorsqu'il s'agit de questions comme le handicap. Puis, elle a expliqué davantage l'importance de la coordination, ainsi que les différents axes d'intervention en matière de politique de développement. En outre, elle a attiré l'attention des participants sur l'efficacité limitée des instruments relatifs aux droits des personnes handicapées, en leur rappelant qu'aucune sanction ne s'appliquait à ceux qui violaient leurs dispositions. D'autres obstacles associés aux décideurs et à l'idée que les personnes handicapées aient un service est fourni directement aux personnes handicapées à un contexte où l'accessibilité à ce type de services est garantie par des instruments juridiques.

Olaf Juergensen, qui a travaillé en Jordanie, a présenté un autre exemple se situant dans un contexte politique différent. Il a d'abord décrit les principaux éléments de la politique générale et de la stratégie de lutte contre les mines adoptées par les Nations Unies en vertu du Traité sur l'interdiction des mines, comme le renforcement des capacités à l'échelle nationale, le soutien apporté à la société civile et la pleine intégration de l'assistance aux victimes dans les politiques et les débats. L'exemple de la Jordanie a débouché sur des discussions sur les besoins en matière de collecte des données et sur la nécessité d'effectuer des évaluations des besoins multidisciplinaires, d'établir des stratégies et des plans nationaux solides et d'assurer une bonne coordination. Enfin, M. Juergensen a garanti le respect des droits des personnes handicapées. Il a notamment mentionné que ce pays était un bel exemple de leadership et que la population était partie prenante aux initiatives, en soulignant le rôle joué par la famille royale et les personnes qui réclament le respect de leurs droits.

La dernière présentation a été faite par Steven Estey, qui a offert aux participants quelques pistes de réflexion sur rétablissement d'un lien entre le travail effectué dans le cadre de l'action contre les mines et les activités liées à l'élaboration de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Il a présenté les grandes lignes du processus d'élaboration de la Convention, et a insisté sur le fait que celle-ci ne confère pas de nouveaux droits aux personnes handicapées. M. Estey, qui fait partie d'une organisation soucieuse de prendre en compte différents groupes de personnes handicapées, a rappelé aux participants que les victimes des mines faisaient partie d'une communauté beaucoup plus large, celle des personnes handicapées. Il a admis que des progrès considérables avaient été réalisés en matière d'assistance aux survivants, mais il a toutefois précisé que le Traité sur l'interdiction des mines n'imposait aucune obligation en ce qui concerne les activités d'assistance aux victimes, qu'il ne contenait pas de définition de l'assistance aux victimes et qu'il n'imposait pas aux États de rendre compte des efforts déployés en la matière. Au sujet des faiblesses du Traité, M. Estey a déclaré: "l'avantage de la Convention des Nations Unies, c'est qu'elle permet à la communauté internationale d'amorcer une réflexion sur les moyens concrets à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs [comme la fourniture d'une assistance aux victimes en vertu du Traité sur l'interdiction des mines]". Enfin, il a souligné qu'en vertu de la Convention, les États étaient devenus de rendre compte à la société civile des actions entreprises conformément à leurs obligations et des suites données à ces actions.

Résumé des discussions

Rachel Logel a expliqué que les participants avaient profité des discussions pour poser plusieurs questions aux intervenants et obtenir ainsi plus d'information sur les projets auxquels ceux-ci avaient participé. Plusieurs points ont été soulevés, notamment le cloisonnement des divers niveaux d'intervention de l'assistance aux victimes et le fait que certains pays envisagent ces différentes composantes dans une optique d'aide humanitaire. Elle a mis en avant le fait que la société civile avait le pouvoir de les aider à s'orienter vers une approche axée sur les droits de la personne.

Collaboration des ONG canadiennes et de l'ACDI

FACILITATEURS

Jean Devlin
Gestionnaire, Groupe paix, sécurité et action
contre les mines, ACDI

Christa McMillin
Gestionnaire de programme,
Action Mines Canada

James Freedman
Consultant

Session 6



La dernière séance du symposium visait à proposer des mesures concrètes qui pourraient être adoptées tant par le gouvernement canadien que par la société civile canadienne pour poursuivre et soutenir les efforts visant à lier l'action contre les mines aux programmes de développement.

Pendant la première partie de la séance, les participants ont été répartis en trois groupes, dans lesquels on retrouvait le même nombre de représentants du gouvernement canadien, de représentants des ONG canadiennes, d'experts de l'action contre les mines et de représentants des pays touchés par le problème des mines. Les groupes de discussion étaient invités à examiner dans quelle mesure la société civile et le gouvernement pouvaient travailler de concert à lier l'action contre les mines au développement. Ils devaient notamment évaluer les possibilités de coopération pour l'action contre les mines, les moyens d'intégrer l'action contre les mines aux programmes de l'ACDI et la contribution des ONG canadiennes en la matière.

À l'issue des discussions libres menées en sous-groupes, les principaux points abordés ont été présentés en plénière par chacun des animateurs.

Nouer le dialogue : les acteurs et l'objet

Pour commencer, Jean Devlin et Crista McMillin ont fait savoir aux participants que leurs groupes étaient d'abord penchés sur les différences qui existent entre la société civile et le gouvernement. Mme McMillin a ajouté qu'un participant avait fait remarquer au groupe à juste titre que le gouvernement était un reflet de la société civile et qu'en établissant une distinction trompeuse entre ces deux entités, on réduisait à néant tout effort de collaboration. James Freedman a mentionné que son groupe avait examiné la terminologie utilisée, notamment les termes lien, incorporation et intégration. "Il semblait que le terme lien soit le plus approprié, puisqu'il est hors de question que l'action contre les mines cesse. [Cela dit], les participants qui œuvrent dans le secteur de l'assistance aux victimes ont estimé que le terme juste était intégration.

Chaque groupe a conclu qu'après plusieurs années de programmation, les acteurs de la lutte contre les mines étaient entrés dans une période de transition, aussi bien au Canada que dans d'autres régions du monde. Les discussions qui ont suivi ont démontré qu'il fallait agir dès maintenant pour faciliter cette transition.

Suggestions pour faciliter les efforts visant à lier l'action contre les mines au développement international

Suggestions adressées tant au gouvernement canadien qu'aux ONG

Changer l'idée qu'on se fait de l'action contre les mines: Il faut rompre avec l'idée que l'action contre les mines est très technique. "L'administration de l'ACDI doit comprendre qu'il n'est pas impossible d'intégrer l'action contre les mines à ses programmes, et les ONG spécialisées dans l'action contre les mines doivent l'aider dans ce sens, en approfondissant la compréhension du phénomène et en adoptant une démarche pragmatique", a expliqué M. Freedman.

Poursuivre les efforts de sensibilisation et le plaidoyer: Il est important de poursuivre notre plaidoyer [ain de] continuer à attirer l'attention sur la problématique des mines"; a déclaré M. Devlin. Il a rappelé aux ONG canadiennes que le plaidoyer leur permettait de garantir le financement de l'action contre les mines et de s'affranchir de leur dépendance par rapport au financement du gouvernement.

Prendre des risques :

Mme McMillin a repris les propos d'un des membres de son

groupe de discussion qui expliquait que l'Agence prenait certains risques en fournissant à diverses organisations des capitaux de démarrage pour mener des actions qu'elles n'avaient jamais menées jusque-là, mais quelle contribution de ce fait à asseoir la légitimité des ONG spécialisées dans l'action contre les mines.

Favoriser une concertation permanente:

Tous les groupes ont mis en avant la nécessité de maintenir le dialogue entre l'ACDI et les ONG canadiennes. "Ce dialogue peut être établi à tous les niveaux, dans un cadre informel ou à l'occasion de réunions officielles avec les dirigeants", a ajouté Mme McMillin, qui a pris l'exemple des séances de présentation à l'heure du midi à l'ACDI, des présentations de projets et des réunions organisées avec la direction.

Suggestions adressées spécifiquement à l'Agence canadienne de développement international

Consulter les ONG :

"Lorsque l'ACDI conçoit un nouveau programme de développement ciblant un pays touché par le problème des mines, il est essentiel qu'elle permette aux ONG spécialisées dans l'action contre les mines et aux autres acteurs de la lutte contre les mines de participer au processus", a déclaré M. Devlin.

Diffuser l'information :

Dans certains groupes de discussion, les participants ont recommandé que, pour tirer des enseignements des réalisations passées, les résultats de l'évaluation du Fonds canadien contre les mines terrestres doivent être communiqués à l'administration de l'ACDI et aux ONG spécialisées dans le développement international et la lutte contre les mines. On a également proposé que l'ACDI fournisse une liste de ses futurs programmes et de ses objectifs aux ONG canadiennes qui exécutent ces projets et à celles qui sont sur le terrain, afin qu'elles puissent s'appuyer en conséquence.

Rappeler aux organisations multilatérales de ne pas exclure les zones qui sont touchées par le problème des mines:

On a souligné que certaines organisations multilatérales avaient tendance à mettre de côté les zones touchées par le problème des mines, en partie parce que les bailleurs de fonds les poussaient à utiliser les ressources de façon optimale et à obtenir des résultats rapidement. "Comme nous agissons à titre de collaborateurs dans ces organisations multilatérales, nous devons leur demander de se concentrer sur les zones touchées par les mines et de ne pas exclure les groupes vulnérables", a fait remarquer M. Devlin.

Mettre en place un point focal :

Chaque groupe a évoqué la nécessité de mettre en place un point focal de l'action contre les mines au sein de l'ACDI dès que le Fonds canadien de lutte contre les mines terrestres aura été éliminé. "Il y a lieu de désigner un interlocuteur

principal, voire un réseau de personnes, qui pourra examiner les propositions faites par les ONG et la société civile canadiennes [et] donner suite à leurs requêtes", a signalé M. Devlin. M. Freedman a ajouté que ce point focal pourrait veiller à l'intégration de l'action contre les mines aux programmes nationaux et à assurer la liaison entre les différentes ONG, de même que la liaison entre les ONG et les bailleurs de fonds."

Suggestions adressées spécifiquement aux ONG canadiennes

Encourager les partenariats et la concertation:

Tous les groupes ont souligné la nécessité de favoriser le dialogue entre les ONG spécialisées dans l'action contre les mines et les ONG de développement. Mme McMillin a mentionné que son groupe avait suggéré plus précisément de renforcer la collaboration entre Action Mines Canada et le Conseil canadien [...] permettrait de proposer aussi bien des programmes de développement que des programmes d'action contre les mines, et d'informer les dirigeants et les chargés de programmation de l'ACDI des résultats des programmes intégrant l'action contre les mines au développement, des défis posés par ces programmes et de leur avenir" a-t-elle dit. Dans le même ordre d'idées, M. Devlin a cité l'exemple des efforts menés conjointement par le Groupe de conseil sur les mines et Vision mondiale au Cambodge. Il a cependant rappelé que ce type de partenariats ne se créait pas en un jour.

Intégrer une perspective de développement:

"Étant donné qu'on s'attend à ce que les fonds alloués à l'action contre les mines soient gelés, les acteurs de la lutte contre les mines devront adopter de nouvelles façons de faire et [mieux] intégrer les perspectives de développement à leurs programmes", a dit M. Devlin, avant d'ajouter que les pays touchés par le problème des mines étaient appelés à intégrer l'action contre les mines à la planification du développement.

Par ailleurs, M. Devlin a expliqué que l'ACDI n'était pas un "bloc monolithique" et que de nombreux programmes pouvaient être explorés, notamment le programme sur la gouvernance. « La question des personnes handicapées est de plus en plus envisagée selon des approches axées sur les droits de la personne, et grâce à cette nouvelle perspective, nous disposerons d'une nouvelle marge de manœuvre pour répondre aux besoins des communautés touchées par le problème des mines", a-t-il expliqué. M. Freedman a également soulevé ce problème. Il a ajouté: "la décentralisation des obligations et des responsabilités des États permet aux collectivités locales d'assumer certaines responsabilités [...]. Ceci renvoie à une vision concrète de

l'appropriation, et au fait que nous sommes chargés d'une mission importante, à savoir investir dans les gouvernements. Cette mission doit être remplie coûte que coûte, que ce soit par les ONG, l'ACDI ou une autre agence."

Mme McMillin a cité les propos d'un collègue qui travaille sur le terrain: "si vous donnez, donnez un peu plus". Ce message s'adressait non seulement aux agences gouvernementales, mais également aux ONG, puisque les pays touchés ont encore besoin d'aide. Pour conclure, Mme McMillin a fait référence aux discussions ayant porté sur les différences entre la société civile et le gouvernement, et elle a rappelé aux participants qu'il s'agissait de part et d'autre de personnes ordinaires. Elle a insisté sur le fait que les rencontres en personne et les échanges permettraient de cerner les points communs et les différences et trouver des moyens de concilier les listes de priorités des deux parties, qui sont parfois contradictoires.

Conclusion du symposium



Jean Devlin

Gestionnaire, Groupe paix, sécurité et action
contre les mines, ACDI

Nancy DeGraff

Directrice, Handicap International Canada

Le symposium a été clôturé par Nancy DeGraff et Jean Devlin, les représentants des organisateurs, à savoir Handicap International Canada et l'ACDI.

Mme DeGraff a tout d'abord remercié les organisateurs, les intervenants et les participants, sans qui ce symposium n'aurait pas pu avoir lieu. M. Devlin a fait valoir la qualité des échanges de savoirs et d'expériences, qui a favorisé la tenue de discussions sur les possibilités de lier les différents éléments de l'action contre les mines au développement international. S'il a admis que les fruits des discussions ne représentaient que la "partie visible de l'iceberg", il s'est toutefois montré optimiste et a déclaré que de nombreuses potentialités pouvaient être exploitées et que des liens pouvaient être établis entre le développement et tous les secteurs de l'action contre les mines. "[Pour lier l'action contre les mines au développement], nous devons adapter nos stratégies, modifier nos techniques en conséquence et apprendre sur le tas" a expliqué M. Devlin, avant de souligner qu'il ne suffisait pas d'appliquer une formule magique pour passer d'une phase à l'autre, puisqu'il était plus aisé d'affecter des fonds à l'action des mines que d'élaborer des programmes d'action contre les mines intégrés et complexes.

Mme DeGraff a dit craindre que les participants ne retournent à leurs occupations respectives et qu'ils ne donnent pas suite aux propositions formulées lors des discussions, comme c'est souvent le cas après les symposiums comme celui-ci qui réunissent des acteurs de tous les horizons et de tous les pays. Elle a fait référence aux points soulevés lors la dernière séance, qui portaient sur la collaboration entre l'ACDI et les ONG canadiennes, et a souhaité que les concertations se poursuivent et que [les deux parties] trouvent un terrain d'entente pour travailler à ces questions et renforcer leur collaboration. M. Devlin a formulé des recommandations dans le même sens et a mentionné certains éléments sur lesquels les deux parties devaient encore travailler, notamment le dialogue, sur les politiques, les stratégies de planification et la conception des programmes. "Je crois que si les gouvernements affichent la volonté d'aller au bout de leurs engagements, nous avons tout intérêt à suivre les règles qu'ils édictent et à participer aux actions qu'ils décident de mener au lieu de chercher à les supplanter", a-t-il dit en précisant que ceci valait aussi pour les États touchés par le problème des mines.

Enfin, M. Devlin a rappelé aux participants que la transition vers l'établissement d'un lien entre l'action contre les mines et le développement international s'était bel et bien amorcée, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. "L'atelier est terminé, mais c'est maintenant que nous nous devons nous retrousser les manches", a-t-il conclu.

Annexe A

Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Traité sur l'interdiction des mines



Son Excellence l'Ambassadeur de la Belgique au Canada, monsieur Jean Lint

Compte tenu de la vaste expérience qu'il a acquise en travaillant sur les questions de désarmement, S.E.M. Jean Lint a été invité au symposium à titre d'orateur de marque. Il a exprimé son point de vue sur le processus qui a abouti à la signature du Traité sur l'interdiction des mines et sur la situation actuelle, dix ans après.

Après avoir présenté le Traité sur l'interdiction des mines, S.E.M. Jean Lint a déclaré qu'il s'agissait d'un "véritable exploit", puisqu'il est entré en vigueur seulement quinze mois après sa signature. "Aujourd'hui, dix ans après la signature du Traité, nous avons atteint 80 % de nos objectifs, puisque 156 États ont accepté de ne plus jamais utiliser, produire ou transférer de mines antipersonnel et de coopérer en vue de réduire au minimum les conséquences désastreuses de l'utilisation de ces armes." Selon S.E.M. Jean Lint, le succès du Traité est attribuable à plusieurs facteurs. Il a mentionné le fait que cette norme internationale était largement reconnue et il a fait référence à l'esprit de coopération qui anime les États parties, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (ICBL) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi qu'au prix Nobel de la paix décerné en 1997 à ICBL, qui souligne également le succès du Traité. En outre, S.E.M. Jean Lint a mis en avant les mécanismes de coordination et d'application hors du commun, officiels ou informels, qui ont permis de transformer les dispositions de la Convention en mesures concrètes et efficaces, ainsi que les mécanismes de suivi des progrès réalisés et les défis à relever.

"Il n'y a pas de mines intelligentes [..], en réalité, toutes les mines antipersonnel sont des armes cruelles et inhumaines qui frappent sans discrimination et qui détruisent chaque année de milliers de vies innocentes", a affirmé S.E.M. Jean Lint, en rappelant aux participants qu'il fallait continuer à lutter au nom des victimes. "Nous avons réalisé de véritables prouesses jusqu'à ce jour. Il est temps de finir ce que nous avons commencé", a-t-il conclu.

Ayant mentionné que 156 États avaient déjà ratifié le Traité, S.E.M. Jean Lint a examiné de plus près la situation des 39 États qui ne l'avaient pas encore ratifié et a dénoncé cet état de fait. En se fondant sur les résultats

Annexe B

NOM	ORGANISATION	CONTACT	PAYS
Adib, Alain	Programmes bilatéraux, ACDI	alain_adib@acdi-cida.gc.ca	Canada
Addison, Catherine	Programmes bilatéraux, ACDI	CATHERINE_ADDISON@acdi-cida.gc.ca	Canada
Armstrong-Lehman, Jennifer	Fondation des mines terrestres du Canada	jennifer@canadianlandmine.org	Canada
Arnold, Jonathan	Programmes bilatéraux, ACDI	JONATHAN_ARNOLD@acdi-cida.gc.ca	Canada
Baaser, Sharif	UNICEF	shaaser@unicef.org	États-Unis
Batson, Wendy	Handicap International USA	watson@handicap-international.us	États-Unis
Benjamin, Stanley	Consultant	stbenjamin@plannet.ca	Canada
Benoit, Sylvain	Montremorency International	SBenoi@cmontremorency.qc.ca	Canada
Bernard, Hervé	Handicap International France	hbernard@handicap-international.org	France
Bernard, Yves	Programmes bilatéraux, ACDI	YVES_BERNARD@acdi-cida.gc.ca	Canada
Capelle, Anne	Consultante	anne@capelle.cc	Belgique
Cevra, Nerina	Landmine Survivors Network	ncevra@landminesurvivors.org	États-Unis
Champigny, Christian	Handicap International Canada	christian.champigny@handicap-international.ca	Canada
Chang, Trish	Paix, sécurité et action contre les mines, ACDI	trish_chang@acdi-cida.gc.ca	Canada
Collins, Robin	Mouvement canadien pour une fédération mondiale	robinco@gmail.com	Canada
Compingt, Denis	Consultant	denis.compingt@yahoo.fr	France
Conway, Denise	Direction générale des politiques, ACDI	DENISE_CONWAY@acdi-cida.gc.ca	Canada
Côté, Marie-Hélène	Programmes bilatéraux, ACDI	MARIEHELENE_COTE@ACDI-CIDA.GC.CA	Canada
Dain, Meredith	Manitoba Campaign to Ban Landmines	mdain@mts.net	Canada
DeGraff, Nancy	Handicap International Canada	nancy.degraff@handicap-international.ca	Canada
Devlin, Jean	Paix, sécurité et action contre les mines, ACDI	JEAN_DEVLIN@acdi-cida.gc.ca	Canada
Dooley Tremblay, Brigid	Direction générale des politiques, ACDI	brigid_dooley@treblay@acdi-cida.gc.ca	Canada
Douglas Megill, James	CAMEO landmine clearance	jdme@ihotmail.com	Canada
Eaton, Robert	Survey Action Center	bob@sac-na.org	États-Unis
Ennis, Mary	Disabled People International	mary@dpi.org	Canada
Estey, Steven	Disabled People International	shestay@eastlink.ca	Canada
Fortin, Marie-Eve	Évaluation, CIDA	MARIEVE_FORTIN@acdi-cida.gc.ca	Canada
Freedman, James	Consultant	freedman@unwo.ca	Canada
Formanek, Sacha	Associations spécialisées, ACDI	sachta_formanek@acdi-cida.gc.ca	Canada
Gall, Fiona	Comité suisse pour l'Afghanistan	sgaakabul@yahoo.com	Afghanistan
Hansen, Jacqueline	Action Mines Canada	jackie@ic.bi.org	Canada
Hébert, Maryse	Évaluation, CIDA	maryse_hebert@acdi-cida.gc.ca	Canada
Horton, David	Canadian International Demining Corps	davidhorton@cidc.ws	Canada
Howell, Bill	Handicap International France	blhowell@handicap-international.org	France
Hudson, Zachary	Adopt-A-Minefield	zhudson@unusa.org	États-Unis
Ismael, Adérito	Handicap International Mozambique	himezba@teledata.mz	Mozambique
Jewsbury, Frank	CAMEO landmine clearance	frank.jewsbury@rogers.com	Canada
Juergensen, Olaf	UNDP	olaf.juergensen@undp.org	Jordanie
Kudarewska, Anna	Consultante	agkarek@yahoo.co.uk	Pologne
Labaj, Annie	Travailleurs Canadiens de l'automobile	Annie.Labaj@ccaw.ca	Canada
Lectery, Bruno	Handicap International Cambodia	bruno.lectery@hib-cambodia.org	Cambodge
Logel, Rachel	Vision Mondiale Canada	Rachel_Logel@worldvision.ca	Canada
McBride, Heather	Paix, sécurité et action contre les mines, ACDI	HEATHER_MCBRIDE@ACDI-CIDA.GC.CA	Canada
McMillin, Christa	Action Mines Canada	Christa@minesactioncanada.org	Canada
Mequanent, Getachew	Direction générale des politiques, ACDI	getachew_mequanent@acdi-cida.gc.ca	Canada
Miller, Anna	Canadian Physicians for Aid and Relief	amiller@cpar.ca	Canada

Annexe B

NOM	ORGANISATION	CONTACT	PAYS
Mitrevski, Oliver	Canadian International Demining Corps	mdd@iol.ba	Balkans
Munoz, Diana	Canadian Embassy in Bogota	Diana.Munoz@international.gc.ca	Colombie
Naidoo, Shamala	Centre International de déminage humanitaire, Genève	s.naidoo@gc.ird.org	Suisse
Nepveu, Jerome	Direction générale des politiques, ACDI	jerome_nepveu@acdi-cida.gc.ca	Canada
Newhouse, Colin R.	Handicap International Canada	leader@colimnewhouse.com	Canada
Orange, Nevin	Programmes bilatéraux, ACDI	nevin_orange@acdi-cida.gc.ca	Canada
Orech, Margaret Arach	Campagne Internationale pour l'interdiction des mines	margaret@icbi.org	Ouganda
Orozco, Carlos	Organisation des États Américains	oea_dmdo@bw.com.ni	Nicaragua
Pasha, Aneez	Handicap International France	apasha@handicap-international.org	France
Paterson, Ted	Centre International de déminage humanitaire, Genève	t.paterson@gc.ird.org	Suisse
Pentow, Sarah	Volontaires en services outre-mer Canada	sarah@svs.can.org	Canada
Phillips, Carol	Travailleurs Canadiens de l'automobile	Carol.Phillips@ccaw.ca	Canada
Reid, Mary	Conseil des Canadiens avec déficiences	Mary.Reid@cttava.ca	Canada
Simon, Pascal	UNDP	pascal.simon@undp.org	Sénégal
Sumnerbell, John	Programmes bilatéraux, ACDI	JOHN_SUMNERBELL@acdi-cida.gc.ca	Canada
Szyszo, Péter	Entrée Universitaire Mondiale du Canada	pszyszo@WUISC.ca	Canada
Tapia, Brenda	Handicap International Nicaragua	hnicc_otsalud@cablenet.com.ni	Nicaragua
Valleé, Chantal	Oxfam Québec	ValleeC@oxfam.qc.ca	Canada
Volkes, Carly	Department of Foreign Affairs and International Trade	carlyvolkes@international.gc.ca	Canada
Wheatley, Andrew	Comité International de la Croix-Rouge	awheatley@icrc.org	Colombie
Woodbridge, Anne	Paix, sécurité et action contre les mines, ACDI	ANNE_WOODBRIDGE@acdi-cida.gc.ca	Canada

Annexe C

LISTE D'ACRONYMES

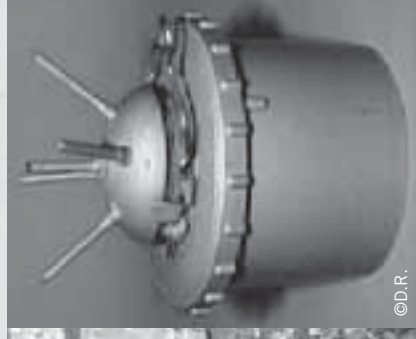
ACDI	Agence Canadienne de développement International	VVAF	Vietnam Veterans of America Foundation
AECI Canada	Affaires Étrangères et Commerce International Canada	VSO Canada	Volontaires en service outre-mer
AMC	Action Mines Canada	WUSC	World University Service of Canada
CAMEO	Canadian Association for Mine and Explosive Ordnance Security		
CCD	Conseil des Canadiens avec déficiences		
CICR	Comité International de la Croix Rouge		
CIDC	Canadian International Demining Corps		
CIDHG	Centre International de Déminage Humanitaire- Genève		
CPAR	Canadian Physicians for Aid and Relief		
HI	Handicap International		
ICBL	Campagne Internationale contre les mines antipersonnel		
LAAD	Lier l'Action antimine au développement		
LSN	Landmine survivor Network		
MBT	Traité d'Interdiction des mines (Mine Ban Treaty)		
OEA	Organisation des Etats Américains		
ONG	Organisation non-gouvernementale		
ONU	Organisation des Nations Unies		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement		
SAC	Survey Action Center		
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance		
UNMAS	Service de l'action antimines des Nations Unies		



©Denis Compingt



© Z. Johnson / Handicap International



©D.R.



©Mines Advisory Group